✱ Année 1967-1968. — N° 77 A. N. Le Numéro : 0,50 F Vendredi 13 Octobre 1967 ✱

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Edition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(*Compte chèque postal :* 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, RUE DESAIX, PARIS 15e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

3e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

COMPTE RENDU INTEGRAL — 8e SEANCE

1re Séance du Jeudi 12 Octobre 1967.

SOMMAIRE

1. — Demande de constitution d'une commission spéciale (p. 3559).

2. — Conseil supérieur de la Réunion des théâtres lyriques nationaux. — Nomination de deux membres (p. 3560).

3. — Loi de finances pour 1968. — Suite de la discussion générale et discussion d'un projet de loi (p. 3560).

MM. Palewski, Ebrard, Chalandon, Duhamel.

M. Debré, ministre de l'économie et des finances.

Suspension et reprise de la séance.

M. le ministre de l'économie et des finances.

Clôture de la discussion générale.

Motion de renvoi en commission présentée par M. Manceau : MM. Manceau, le ministre de l'économie et des finances, Rivain, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. — Rejet par scrutin.

Première partie :

Art. 1er : MM. Vizet, le ministre de l'économie et des finances. — Adoption.

Après l'article 1er :

Amendement n° 40 de M. Gosnat : MM. Gosnat, le ministre de l'économie et des finances — Rejet par scrutin.

Renvoi de la suite de la discussion.

4. — Ordre du jour (p. 3577).

✱ (2 f.)

PRESIDENCE DE M. MAX LEJEUNE, vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPECIALE

M. le président. J'informe l'Assemblée que le groupe communiste a demandé la constitution d'une commission spéciale pour l'examen de la proposition de loi tendant à mettre fin à la délégation de pouvoirs résultant de la loi du 22 juin 1967 et avançant au 16 octobre 1967 la date limite de dépôt des instruments de ratification des ordonnances par le Gouvernement distribuée le 12 octobre 1967.

Cette demande a été affichée le 12 octobre à 10 heures 45 et notifiée. Elle sera considérée comme adoptée en vertu de l'alinéa 3 de l'article 31 du règlement, si la présidence n'a été saisie d'aucune opposition avant la prochaine séance que tiendra l'Assemblée.

— 2 —

CONSEIL SUPERIEUR DE LA REUNION DES THEATRES LYRIQUES NATIONAUX

Nomination de deux membres.

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination de deux membres du conseil supérieur de la Réunion des théâtres lyriques nationaux pour lequel les candidatures de MM. Roulland et Schnebelen ont été présentées.

Ces candidatures ont été affichées et publiées.

Elles seront considérées comme ratifiées et les nominations prendront effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée par trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

Avis en sera donné à M. le Premier ministre.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1968

Suite de la discussion générale et discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale et la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1968 (nos 426, 455).

Dans la suite de la discussion la parole est à M. Palewski. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la Ve République et des républicains indépendants.*)

M. Jean-Paul Palewski. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, mes chers collègues, il me semble difficile de procéder à l'examen du projet de loi de finances pour 1968 en s'en tenant strictement aux seuls problèmes nationaux.

L'interdépendance des économies est telle qu'il me paraît indispensable de réfléchir aux interconnexions qu'elle révèle et, en particulier, à la plus importante, je veux dire le problème des liquidités internationales.

Cette dénomination n'est pas techniquement très précise, puisqu'il s'agit dans la réalité du volume des instruments de paiement exigés par les échanges de marchandises et de capitaux. Il en découle que le problème dit « des liquidités internationales » concerne la quantité d'espèces disponibles et acceptables dans le commerce international. Il s'agit donc d'un problème de trésorerie.

Pour que le commerce international soit possible, il faut à l'évidence que la quantité des moyens de paiement soit corrélative avec le volume des échanges ; ce qui revient à déterminer le montant des besoins — c'est l'aspect quantitatif — et la nature de ces liquidités — c'est l'aspect qualitatif.

Au reste, quel que soit le terme employé, l'adaptation de ces instruments de paiement aux besoins mondiaux réagit sur l'ensemble de notre activité économique, dans la mesure où celle-ci ne peut pas ne pas être affectée par des déséquilibres, qu'ils soient globaux ou partiels. Cette solidarité de fait entre les économies de tous les pays, et spécialement entre pays développés et pays en voie de développement, est la marque d'un progrès général de l'économie mondiale et des réactions qu'elle révèle non seulement sur un plan purement économique mais aussi, à l'évidence, sur un plan politique.

Elle n'exclut pas la recherche obstinée d'une certaine indépendance pour notre pays, elle suppose, au contraire, un équilibre entre l'interdépendance et l'autonomie, qui ne peut résulter que d'une lente et patiente approche intellectuelle et d'une somme incessante d'efforts.

Je voudrais, dans la première partie de ce court propos, examiner les aspects les plus récents de ce problème dit « des liquidités internationales » et je saisis cette occasion — je le dis sans attendre — pour vous féliciter, monsieur le ministre, de votre esprit de conciliation et de votre fermeté.

J'examinerai ensuite, dans une seconde partie, s'il ne serait pas souhaitable et possible de proposer à nos partenaires un moyen de faire avancer la solution du problème en l'élargissant.

Il s'agirait — je ne prétends nullement à l'originalité et je rends très volontiers hommage à des précurseurs tels que Marshall, Benjamin Graham et, plus récemment, Kaldor, Tinbergen et Hart, expressément mentionnés par M. Mendès-France — de la monétisation d'avoirs réels autres que l'or, mais non exclusifs de l'or.

Voyons d'abord, si vous voulez bien, la situation après les réunions de Londres et de Rio de Janeiro. Vous avez fait connaître, monsieur le ministre, tout à fait clairement l'esprit de conciliation de la France dans ce domaine et les limites très nettes qu'elle ne saurait franchir.

La conférence des Dix à Londres a eu lieu sur votre initiative. C'est la France en effet qui, en janvier 1967, à La Haye, a proposé à ses partenaires européens d'étudier un plan d'amélioration du crédit international et de le soumettre aux autres membres du club des Dix, dont les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, afin de débloquer les négociations sur la réforme du système qui se trouvaient au point mort depuis longtemps.

C'est ainsi que, grâce à vous, à Munich, les Six ont élaboré les principes qui ont été examinés à Londres. Vous avez donc su montrer — et je me permets encore une fois de vous en féliciter — un esprit tout à fait positif de conciliation envers les pays anglo-saxons, en provoquant la reprise des négociations dans les meilleures conditions possibles. En même temps, vous avez su grouper autour de vos suggestions tous nos partenaires unis en un front qui est demeuré cohérent. Vous avez su maintenir cette cohésion au long des négociations de Londres jusqu'à cet « accord de compromis » qui a consacré une position réaliste vis-à-vis du problème monétaire international.

Les Six ont accepté de recourir, si le besoin de créer de nouvelles liquidités se faisait sentir, à la pratique des « droits de tirage spéciaux ». Je précise que le droit de tirage est l'opération par laquelle le Fonds monétaire international vend à un pays une certaine quantité d'une devise désirée, que le pays paie, en contrepartie, avec sa propre monnaie. C'est donc l'équivalent, sur le plan international, d'un emprunt de capitaux à court terme.

Dans la pratique, il s'agit bien d'un prêt, puisque la fourniture de devises par le Fonds monétaire international comporte paiement d'un intérêt et parce que le pays emprunteur doit racheter sa monnaie au fur et à mesure que ses réserves se reconstituent.

Cette opération, enfin — et c'est là le point essentiel — comporte une véritable création de « liquidités » puisque le pays dont on achète la monnaie ne diminue pas ses ressources de la contrepartie qui est achetée ou, pour mieux dire, prêtée.

La création de nouveaux droits de tirage, appelés droits de tirage spéciaux, apparaît donc clairement comme une création supplémentaire de liquidités. Elle peut influer largement sur le volume global des liquidités et, par conséquent, être génératrice d'inflation si certaines précautions ne sont pas édictées.

Ces précautions, vous les avez prises, monsieur le ministre, et je vous en félicite. Car une telle décision ne sera acceptée par le Fonds monétaire international qu'à la majorité de 85 p. 100, ce qui laisserait en pratique aux Six, qui y disposent de 17 p. 100 des voix, un droit de veto à ce sujet.

Qu'est-ce à dire, sinon que les Six accèdent à l'égalité avec les Etats-Unis ? En effet, les accords de Bretton-Woods de 1944 avaient donné un tel droit de veto aux seuls Etats-Unis, qui disposent de 22 p. 100 des voix au Fonds monétaire international, les décisions devant être prises à 80 p. 100 des voix.

Mesdames, messieurs, quel renversement de la situation, quel sujet de méditation et — vous me permettrez de le dire — de fierté pour celui qui vous parle à cette tribune et qui fut il y a près d'un quart de siècle l'un des rapporteurs du projet de loi sur la ratification de ces accords.

En ce qui concerne la reconstitution des nouveaux droits, vous avez, en accord avec les Etats-Unis et avec l'Allemagne, fait écarter une suggestion qui tendait à lier impérativement les Etats membres, ce qui était contraire à la souveraineté monétaire des Etats. Je note cet accord avec les Etats-Unis et sur le fond du problème de la reconstitution des nouveaux droits et sur sa forme.

L'accord de Londres limite à 30 p. 100 l'obligation de reconstitution des droits si le droit de tirage est totalement utilisé et laisse les Etats membres libres de la matière de reconstitution. J'observe sur le fond que cette décision est proche de celle que souhaitaient les EtatsUnis et qu'elle donne beaucoup de souplesse à la reconstitution, ce qui est tout à fait conforme à l'évolution réelle des déséquilibres, qui sont par nature changeants.

En même temps, l'accord prévoit expressément que seuls les débiteurs pourront utiliser les droits de tirage spéciaux. Cela signifie que ces derniers sont d'une nature absolument

différente des instruments de réserve, or et dollar, et en cela l'accord de Londres porte la marque de votre fermeté et de celle de nos partenaires de l'Europe des Six.

Même remarque en ce qui concerne la décision prise à Londres de « plafonner » les engagements consentis par les créanciers à trois fois le quota qui leur sera alloué. Même observation pour la composition des crédits, qui sera fixée par le Fonds monétaire international et non pas laissée à la discrétion des tireurs.

Dans l'ensemble, la France avait donc eu, à Londres, gain de cause sur des points qui mettaient en jeu des principes jugés par elle intangibles, en même temps qu'elle faisait preuve de sa bonne volonté.

A Rio de Janeiro, vous avez conservé la même position. Allant au fond du problème, vous avez refusé de considérer les droits de tirages spéciaux pour ce qu'ils ne sont pas, c'est-à-dire une nouvelle monnaie se substituant à l'or. Ce sont, avez-vous dit, des facilités de crédit sous condition, donc non automatiques.

Le fonds monétaire international doit d'abord constater qu'il y a bien pénurie de liquidités. Nous sommes donc totalement à l'opposé de la position défendue par M. Triffin qui voudrait instituer une automaticité annuelle d'accroissement des liquidités.

Il faut aussi que les mécanismes actuels d'ajustement soient améliorés avant qu'il puisse être éventuellement fait appel aux droits de tirages spéciaux.

Il faut surtout qu'aient disparu préalablement les déficits des balances des paiements des pays dont la monnaie est considérée comme monnaie de réserve.

C'est cette dernière condition qui est fondamentale.

Il n'est certes pas tout à fait exact de dire que le Gold Exchange Standard constitue dans tous les cas un biais inflationniste ou une inflation importée. Mais il suffit qu'il le constitue dans un grand nombre de cas pour que soit largement justifiée la condition posée par la France préalablement aux droits de tirage spéciaux.

En outre, vous avez demandé que la réforme de certaines dispositions des accords de Bretton-Woods soit opérée parallèlement à l'approbation des droits de tirages spéciaux et vous avez, là encore, été soutenus par nos partenaires, notamment par l'Allemagne.

On peut donc légitimement dire que l'on a su réaliser autour de la position française une véritable unité européenne. Je suis pour ma part heureux de souligner au passage que cet état de choses répond à certains procès d'intention trop souvent articulés à l'égard de la politique européenne de la Ve République.

Cette position commune défendue à Londres et à Rio de Janeiro, il faut la maintenir. Il est clair que le communiqué final élaboré à Rio de Janeiro ne marque nullement la fin d'une négociation. Si l'on s'est mis d'accord sur les termes mêmes de ce communiqué, les déclarations des anglo-saxons montrent bien que les divergences d'interprétation subsistent. Ainsi, il faut le dire, de nouvelles et longues discussions vont être certainement nécessaires pour que l'accord réalisé ne soit pas vidé de sa substance.

Cette unité de vues me paraît constituer, en outre, un pas vers une politique monétaire européenne plus harmonisée, problème qui pose de nombreuses questions non encore résolues, mais dont l'étude devrait être dès maintenant poursuivie.

Il va sans dire que nous faisons, monsieur le ministre, pleine confiance à votre ténacité, à votre énergie, à votre habileté.

Je voudrais maintenant examiner brièvement le point de savoir si les négociations qui vont continuer à partir du communiqué final de Rio de Janeiro ne pourraient pas être facilitées par l'introduction d'un nouveau paramètre. Faisons donc le point de la situation.

Le problème à résoudre n'est pas simple. Comment augmenter, si le besoin s'en fait sentir, le volume des instruments de paiement nécessités par les échanges internationaux de marchandises et de capitaux sans que cette création éventuelle puisse être génératrice de déséquilibres.

Les solutions envisagées de façon générale pourraient, à mon sens, être groupées sous trois rubriques. Le premier groupe de solutions consiste à étendre le système des monnaies de réserve ; le second à créer une banque centrale supranationale — c'est en particulier le système Triffin — le troisième à revenir à l'étalon or.

Le premier groupe de solutions se heurte à une difficulté interne que l'on peut très schématiquement résumer comme suit : une monnaie de réserve, pour être acceptée sur le plan international, doit être évidemment une monnaie forte, à l'abri de toute dévaluation ; mais pour qu'elle entre dans les réserves d'un autre pays, il faut en même temps que la balance des paiements du pays possesseur de cette monnaie forte soit nécessairement déficitaire, c'est-à-dire que cette monnaie tende à une certaine faiblesse ; et si ce déficit persiste sur une assez longue période, le paradoxe tend à devenir insoutenable : c'est précisément le cas du dollar et du sterling.

L'élargissement du système à d'autres monnaies que le dollar et le sterling — par exemple le franc ou le deutschmark — ne supprime pas du tout le paradoxe. Disons que momentanément, et par une série d'artifices techniques bien connus, on pourra faire face aux tensions positives ou négatives qui affectent les liquidités internationales. Mais on ne fera pas disparaître le principe même de la difficulté.

C'est qu'en effet tout système de cette nature ne reposant en définitive que sur une confiance réciproque, l'ensemble du système reste extrêmement fragile, voire, en cas de tensions brutales, très vulnérable, non seulement pour les pays développés, mais aussi et peut-être surtout pour les pays en voie de développement dont les principales ressources sont les produits de caractère primaire, naturels.

Le deuxième groupe de solutions, c'est-à-dire la création d'une banque centrale supranationale, est affecté, lui, d'une difficulté qui ne sera peut-être pas toujours dirimante, mais qui, dans la perspective actuelle, l'est incontestablement. C'est que la banque internationale ne peut pas concrétiser le pouvoir libératoire de la monnaie internationale puisqu'elle ne dispose pas du pouvoir de fixer les modalités de règlements des impôts.

En outre, consentir un crédit, c'est donner à l'emprunteur une créance sur des ressources. Il n'est pas actuellement imaginable, sur le plan international, qu'un pays puisse accepter l'abandon de souveraineté que suppose l'octroi inconditionnel d'un crédit par une banque supranationale. Les conflits sur la justification de ces crédits ne sont pas solubles.

Je ne mentionnerai que pour mémoire les solutions du troisième groupe, qui se basent sur l'or seul. Elles ont fait l'objet d'études exhaustives dont les conclusions ne sont pas favorables. Les arguments avancés en faveur de l'étalon-or vont si manifestement à l'encontre de la théorie et de la pratique — ou plutôt des pratiques — du crédit, c'est-à-dire, en définitive, de la croissance économique moderne, qu'il ne paraît pas nécessaire de faire plus que de l'évoquer ici.

Dans la réalité, l'avantage essentiel qu'offrirait, selon ses rares tenants, l'étalon-or, reposerait sur des automatismes directs ou indirects dont l'existence est discutable et qui, de plus, sont, de façon évidente, aux antipodes de l'économie fondée sur la volonté dont découle l'expansion moderne et, en conséquence, le plein emploi. La politique et le social rejoignent ici l'économique pour permettre d'écarter le retour à l'étalon-or.

Aucun de ces groupes de solutions ne semble pleinement satisfaisant, soit techniquement, soit politiquement. On en est conduit à se demander si les propositions déjà anciennes concernant la monétisation d'avoirs réels autres que l'or ne pourraient être remises à l'étude et ne seraient pas capables de faire avancer les négociations de Rio.

Je voudrais d'abord préciser qu'il ne s'agit absolument pas de créer une monnaie-produits. Il s'agit de créer une réserve-produits analogue à ce qu'est la réserve-or. Les monnaies nationales ne seraient donc nullement reliées aux produits par une parité fixe et invariable.

J'indique d'autre part que les arguments que l'on pourrait opposer à cette espèce de bi-métallisme — en particulier la fameuse loi de Gresham — ne sont à l'évidence pas valables dans la mesure où le système proposé ne fait pas appel à la création d'une monnaie-produits coexistant avec une monnaie or. Il ne s'agit, je le répète, que de réserves-produits et de réserves-or. Ces réserves-produits pourraient être notamment des métaux d'un encombrement aussi réduit que possible.

Il y a lieu de noter à ce propos que la délégation française à Bretton-Woods avait obtenu, il y a vingt-cinq ans, à la section 3, la possibilité, pour le fonds monétaire international, d'accepter en gage « des titres mobiliers ou autres avoirs acceptables », ce qui paraît inclure des warrants sur stocks de matières premières.

Cela posé, je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails d'un système fort complexe, mais je voudrais savoir si un tel système serait ou non compatible avec la souveraineté des

Etats, avec un taux correct de développement économique et un effet convenable sur les termes de l'échange, enfin avec l'équilibre de la balance des paiements internationaux.

Sur le premier point, on ne voit pas comment *a priori* pourrait être considérée comme inacceptable la création d'une monnaie de dépôt internationale convertible concurremment en or et en certaines matières premières, sous réserve d'un certain nombre de conditions relatives à l'emploi des soldes de la monnaie de dépôt par rapport aux monnaies dites de réserve.

Mais sous l'angle de la souveraineté des Etats, on ne voit pas de différence de nature entre les accords internationaux actuellement en vigueur au Fonds monétaire international et ceux qui seraient passés à l'occasion de la création d'une monnaie de réserve-produits.

La seule condition est, bien entendu, que la refonte du système préserve la position de l'or, réserves-or et réserves-produits étant convertibles entre elles à des taux déterminés.

En ce qui concerne l'effet du système sur le taux de développement économique et sur les termes de l'échange, il convient d'observer que la création d'une réserve-produits jouera à mon sens un rôle de stabilisateur du cours des produits. Avec ce système, un accroissement de la production primaire entraîne un accroissement proportionnel dans la demande de produits industriels : en effet, tout excès de l'offre de produits primaires sur la demande à prix courant est absorbée par les stocks du système et tout accroissement du produit et du revenu dans les pays producteurs de produits primaires augmente leur demande de produits industriels.

On aura donc dans ces pays à la fois une accélération de la consommation, avec effet cumulatif, et une tendance à l'investissement induit de la part des pays qui y vendent leurs produits industriels.

Autrement dit, la création de réserves-produits doit amorcer un mécanisme d'équilibrage entre la production primaire et la production industrielle par une industrialisation accélérée.

Reste à examiner les effets du système sur l'équilibre de la balance des paiements internationaux.

En créant une monnaie de réserve plus sensible que l'or aux besoins de l'expansion et propre à exercer un effet stabilisateur par sa gestion, en rendant ainsi possible, d'autre part, la disparition du Gold Exchange Standard, le système permettrait la suppression des tensions subies par les actuelles monnaies de réserve.

On ne risquerait plus d'aggravation brutale des déséquilibres des paiements internationaux, avec tous les inconvénients que cela comporte pour les pays développés ou en voie de développement.

En indiquant ainsi, de manière schématique, les grandes lignes et les avantages économiques et financiers du système de coexistence de réserves-or et de réserves-produits, j'entends seulement, monsieur le ministre de l'économie et des finances, appeler à nouveau votre attention sur un moyen de sortir des difficultés qui demeurent sous-jacentes, comme chacun le sait, malgré l'accord de Londres et malgré le communiqué de Rio de Janeiro.

Je ne me flatte pas de mettre au point un système qui doit être étudié de très près par tous les intéressés. Toutefois, si, comme je le pense, un tel système permet la coexistence de l'autonomie financière et monétaire de tous les pays avec une expansion générale équilibrée de toutes les nations développées ou en voie de développement, en supprimant les tensions excessives qui règnent actuellement, il y aurait lieu, à mon avis, que vous étudiiez, monsieur le ministre, la possibilité de prendre une nouvelle fois l'initiative de la conciliation en demandant aux « Dix » de reprendre leurs discussions sous cet angle. Je pense qu'une telle initiative bénéficierait d'un préjugé favorable de la part de tous les pays.

Je m'excuse, mes chers collègues, d'avoir, au seuil de l'examen des articles de la loi de finances, présenté des observations dont la technicité est d'une aridité que je ne saurais me dissimuler. Mais il ne m'a pas paru possible que l'Assemblée nationale n'ait pas eu son attention attirée sur l'action du Gouvernement en cette matière, sur la vôtre spécialement, monsieur le ministre de l'économie et des finances, dans un domaine important en lui-même, mais important aussi par l'influence qu'il exerce sur notre monnaie et sur notre économie tout entière.

Un dernier mot sur un point qui touche notre procédure budgétaire.

Voici de nombreuses années que je demande, du haut de cette tribune ou dans des articles, que coïncident dans le temps Plan, budget et législature.

M. André Laurens, dans une série de récentes considérations qui ont été développées dans un journal du soir, note à propos de la discussion budgétaire que « pour faire peau neuve », si « chaque législature coïncidait avec la durée du plan », l'institution parlementaire retrouverait au moins en partie les responsabilités auxquelles elle aspire. Sous réserve de détails techniques, je vois bien que l'idée fait peu à peu son chemin.

Permettez-moi, pour ma part, de m'en féliciter. Mais permettez-moi aussi, monsieur le ministre, en descendant de cette tribune de formuler le vœu que vous mettiez cette idée en application pour que le Parlement, rajeuni dans ses méthodes de travail, dans son action, dans sa procédure budgétaire, demeure digne de la confiance du pays tout entier et qu'il soit et reste pour le Gouvernement le meilleur interlocuteur. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la Ve République.*)

M. le président. La parole est à M. Ebrard. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

M. Guy Ebrard. Monsieur le ministre, deux préoccupations semblent avoir guidé ceux qui ont eu la responsabilité de préparer le budget de 1968 : d'abord, l'effort exigé par les circonstances pour le soutien d'une économie déprimée ; ensuite, la préparation de l'avenir économique de la France à moyen et à long terme.

Quels sont les éléments de la conjoncture française dans lesquels se situe ce budget ? Celle-ci est d'abord caractérisée par un ralentissement de notre production industrielle durant l'année 1967, au point que l'indicateur d'alerte défini par le Plan a fonctionné. Le seuil en dessous duquel les auteurs du Plan considèrent que notre production ne doit pas descendre a été atteint. Les quelques mesures prises par le Gouvernement — accélération de l'emploi des crédits budgétaires, engagement anticipé de certaines opérations d'équipement, élargissement du crédit à la consommation — n'ont pas suffi à infléchir cette tendance.

Certes le ralentissement de l'activité économique a varié suivant les secteurs, mais M. le rapporteur général a estimé lui-même que l'ensemble de l'activité industrielle s'établissait à un niveau sensiblement inférieur à celui qui avait été retenu par les prévisions de 1966 et rectifié par celles de 1967.

Les conséquences ne sont pas négligeables, singulièrement au niveau de l'emploi. L'importance du nombre des chômeurs, c'est-à-dire importance du sous-emploi dans le marché du travail, est devenue si évidente que M. le Premier ministre lui-même n'a pas voulu la cacher.

Le fléchissement des effectifs de la main-d'œuvre et la réduction de la durée du travail ont affecté l'évolution de la masse des rémunérations durant l'année 1967. Cette masse s'est accrue plus lentement qu'auparavant, malgré l'ajustement intervenu dans les rémunérations de la fonction publique et dans les entreprises nationales, malgré aussi, l'augmentation des prestations sociales qu'ont absorbée rapidement les hausses des tarifs publics. Les mesures résultant de la réforme du régime général de la sécurité sociale ne manqueront pas d'aggraver encore cette situation.

Ce ralentissement de la demande intérieure n'a d'ailleurs pas manqué, depuis le début de l'année, de se répercuter sur certaines branches de la consommation et de s'étendre à certains secteurs de la production.

Notre commerce extérieur, lui, n'a augmenté que de 3,9 p. 100 durant les huit premiers mois de l'année, contre 13,3 p. 100 l'année précédente. Au même moment, le ralentissement de nos ventes à l'exportation est tel que le pourcentage de couverture de nos importations par nos exportations est tombé à 91 p. 100, alors que l'on estime que l'équilibre doit s'établir à 93 p. 100.

Les objectifs du Plan ne sont donc évidemment pas respectés. Il avait en effet prévu une progression modérée de nos achats de 8,8 p. 100. Le chiffre a été de 12,2.

Quant au taux de croissance de nos exportations, il n'excèdera pas 2 p. 100. La forte détérioration de ces échanges compromet d'évidence les objectifs du Plan.

Certes, les éléments de la conjoncture internationale, notamment de l'économie allemande qui est souvent invoquée, ont assurément une responsabilité dans cette situation, mais le fait que la dégradation affecte la presque totalité des secteurs est préoccupant, et la situation de notre commerce extérieur est loin d'être satisfaisante.

Telle est la situation conjoncturelle que, tour à tour, M. le Premier ministre et vous-même, monsieur le ministre, avez pré-

sentée avec un optimisme, il est vrai, nuancé, et sans dissimuler à l'Assemblée les zones d'ombre.

Dès lors, la question que nous pouvons nous poser est de savoir si l'orientation de la politique économique et financière actuelle est bonne.

Sans doute, le débat reste-t-il ouvert entre ceux qui sont partisans d'un taux de croissance de 5 p. 100 et ceux qui l'estiment insuffisant. En tout cas, une chose paraît certaine : ce taux ne sera pas atteint en 1967 par suite de l'utilisation partielle de nos moyens de production, tant en hommes qu'en matériel.

En fait, les structures industrielles de notre pays sont-elles adaptées à l'objectif que le plan s'est assigné ? La restructuration de nos entreprises s'opère-t-elle en fonction des indicatifs du Plan ?

Il ne semble pas que ce soit le cas. Il suffit de se reporter à certains chiffres du rapport général sur le projet de budget pour constater que 88,2 p. 100 des entreprises occupent moins de dix salariés, employant 16,6 p. 100 du nombre total des salariés et n'assurant que 10 p. 100 de la production.

Mille quatre cents entreprises sur 570.000 fournissent la moitié de la production industrielle française, et si l'on se réfère aux statistiques publiées, on constate que le chiffre d'affaires des cinq plus grandes entreprises industrielles du secteur chimique est inférieur de moitié à ce qu'il est en République fédérale allemande et cinq fois plus faible qu'aux Etats-Unis. L'écart est parfois même de quinze à vingt dans certains secteurs.

Les dimensions des entreprises, le progrès constant de la technologie, l'organisation commerciale de la gestion imposent, dans le cadre des fusions et des concentrations, un effort de renouvellement.

Cette politique a-t-elle réussi ? Pour l'instant, il ne le semble pas et, en tout cas, l'exposé critique de M. le rapporteur général du budget nous montre que les résultats sont actuellement décevants.

Par ailleurs, l'artisanat et les petites entreprises connaissent quelques hésitations et se découragent à l'approche des grandes concentrations. Le rôle de fixateur de main-d'œuvre qui devrait leur être dévolu paraît présentement leur échapper.

Quant à la sous-traitance, elle reste encore inorganisée. Pourtant, elle pourrait servir de base à un aménagement concerté du territoire. Elle subit trop souvent, sans que l'Etat y prête attention, le contrecoup du ralentissement économique. En bout de chaîne, elle doit supporter passivement la réduction des carnets de commande sans être en mesure de faire face à ces éléments conjoncturels autrement qu'en investissant lourdement un jour, au risque de constater le lendemain que le plan de charge devient brusquement incertain.

Monsieur le ministre de l'économie et des finances, ne serait-il pas possible d'organiser, par région, par localité et par secteur d'activité, cette sous-traitance, l'Etat pouvant jouer un rôle régulateur et de sécurité par l'intervention de ses commandes ?

Or que prévoit le budget dans ce domaine ? Il existe cependant, pour les secteurs de l'aéronautique, de l'aérospatiale et de l'électronique, des régions de programme — je pense notamment à celle de l'Ouest, prise dans son sens le plus large — et des villes industrielles en sous-emploi qui possèdent des structures de base, des établissements de formation professionnelle et de la main-d'œuvre disponibles.

Ces régions pourraient passer d'un sous-emploi évident au plein emploi, si l'Etat intervenait pour aider à l'organisation de la sous-traitance, comme il intervient dans certaines productions et sur certains marchés. Si vous acceptiez de procéder à quelques expériences — témoins dans ce domaine — je serais en mesure de vous en suggérer quelques-unes — chacun, j'en suis sûr, en tirerait profit. Ce pourrait être un élément important de la politique de décentralisation qui, malgré vos tentatives, ne réussit pas autant que vous le souhaiteriez.

Chaque jour, des centaines de demandeurs d'emploi continuent à encombrer le marché du travail à Paris. Avez-vous calculé le montant des investissements publics qu'il vous en coûte pour les accueillir ? Certains sont plus onéreux pour le budget de l'Etat que les mesures propres à faciliter la création d'emplois en province. Vous dépensez vos facultés d'épargne dans des investissements publics au détriment des investissements privés, déjà insuffisants et seuls générateurs d'emplois.

L'Etat dispose, pour organiser la décentralisation industrielle, d'un certain nombre de moyens d'intervention. Nul doute qu'à côté des volontés qui s'expriment les résultats seraient plus encourageants s'il mettait au service de la décentralisation, dans nos provinces éloignées des grands centres, le concours que peuvent apporter certaines grandes entreprises nationales, tant par elles-mêmes que par l'organisation structurée de la sous-traitance de leurs fabrications.

Si votre projet de budget ne nous propose aucune mesure décisive dans un domaine vital pour les régions défavorisées par leur éloignement des grands centres de consommation, l'impression d'ensemble qui s'en dégage est qu'il ne favorise pas suffisamment les investissements productifs. Il fait, en tout cas, une part trop importante à des dépenses qui ne sont pas de première nécessité ou qui sont même improductives, à commencer par les dépenses militaires et certaines dépenses de prestige. Chacune peut avoir en soi sa justification mais leur masse totale pèse trop lourdement sur le revenu national.

Ainsi votre budget va-t-il à l'encontre de ce qui eût été souhaitable pour une relance de l'économie par une véritable mobilisation de nos ressources et de notre épargne.

Votre budget pour 1968 est en contradiction avec les deux principes que vous aviez formellement posés. D'abord, l'impasse, qui avait disparu dans trois budgets de l'Etat et qui ne devait plus réapparaître, à réapparu tout de même à la fin de 1967. Nous avions d'ailleurs dit à l'époque que le transfert des charges de l'Etat à d'autres secteurs n'était qu'un artifice de présentation. Ensuite, les dépenses publiques ne devaient pas croître plus vite que le produit intérieur brut. Ce n'est pas le cas non plus.

Certes, avec la réapparition de l'impasse, l'Etat a joué en 1967 le rôle de banquier pour la somme non négligeable de 7 milliards de francs. Mais, en 1968, avec les deux milliards, ou plus, que vous prévoyez, il jouera un rôle plus modeste qui rassurera peut-être les tenants d'un équilibre budgétaire rigoureux, tout en s'accompagnant d'un incontestable resserrement du crédit au moment même où des mesures de relance s'imposent.

Ainsi, votre budget nous paraît avoir un double inconvénient : d'une part, il n'assure pas une relance suffisamment forte de l'économie ; d'autre part, il joue un rôle inflationniste, son volume progressant plus vite que le revenu national.

Nous en avons une preuve évidente lorsque nous constatons que la tendance à la hausse des prix se maintient dans une économie que tous s'accordent à reconnaître en moindre croissance. En effet, les prix montent et le rapport économique et financier fait état d'une hausse de 2,8 p. 100 Nous l'observons chaque jour avec l'augmentation des tarifs des transports et des services publics, que vous avez décidée, mais surtout avec la hausse du prix des denrées contenues dans le panier de la ménagère, qui pèse plus lourdement que vos statistiques ne l'indiquent.

Pensez-vous, monsieur le ministre, que les mesures que vous nous proposez dans certains articles du projet de loi de finances ne soient pas de nature à accélérer ce mouvement de hausse, mouvement que l'application de la taxe sur la valeur ajoutée provoque d'elle-même ? Les dispositions prévues à l'article 13 dont nous avons obtenu la disjonction répercuteront la hausse des prix sur les consommateurs. Il en sera de même pour l'article 7.

Revenant sur certaines déductibilités que vous aviez écartées, vous gagez la perte de recettes qui en résulte, mille millions de francs environ, par un augmentation de un point du taux de la taxe sur la valeur ajoutée, majoration dont les conséquences sur les prix sont évidentes puisque toutes les opérations d'achat, d'importations, de ventes, de livraisons et de consommation seront renchéries. Notons aussi l'incidence sur les opérations de construction immobilière et sur les vins.

Bref, la situation économique exigeait plutôt, nous semble-t-il, la recherche d'une détente fiscale que la recherche d'une compensation budgétaire. D'ailleurs, les craintes manifestées quant à l'augmentation des prix, sont si partagées que M. le rapporteur général lui-même propose, dans un amendement, de faire porter l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée, non plus sur le taux de 12 p. 100 mais sur celui de 16 p. 100, que l'on relèverait à 17 p. 100.

Enfin, dans la situation difficile que connaît le monde agricole, pensez-vous que les mesures inscrites à l'article 9 soient équitables et, en tout cas, de nature à créer le climat nécessaire à la recherche des solutions indispensables ?

Un débat agricole est prévu pour le 18 novembre prochain. Aussi me bornerai-je à quelques réflexions sur cet article du projet de loi de finances, tout d'abord pour vous dire que vous refusez le bénéfice de la franchise et de la décote aux agriculteurs qui opteront.

Les membres de la commission des finances, y compris ceux qui appartiennent à votre majorité, ont souligné cette

injustice. M. le ministre de l'agriculture, lui-même, nous a dit vous avoir suggéré l'application des mesures réservées aux artisans mais que vous ne l'aviez pas acceptée. Pour les exploitants qui n'opteront pas vous avez choisi, en vue de favoriser leur équipement et d'alléger leurs charges d'endettement, le remboursement forfaitaire de 2 p. 100 de leur chiffre d'affaires, taux pouvant être porté, dans certains cas, à 3 p. 100.

On comprend les vives réactions qu'ont suscitées ces propositions au sein de la commission des finances, de la part des membres de la majorité comme de ceux de l'opposition : d'abord, parce que seront fondées les hésitations et les appréhensions des agriculteurs quant à l'usage que l'administration fiscale pourra faire de leurs déclarations ; ensuite, comme l'a démontré le président Félix Gaillard, en raison du caractère anti-économique de cette mesure qui ne fait pas de distinction entre les agriculteurs qui investissent et ceux qui n'investissent pas.

Ainsi le principe du remboursement forfaitaire paraît négliger l'incitation à l'équipement et ignorer l'avantage économique que présente la taxe sur la valeur ajoutée. En fait, il eût été préférable de prévoir le remboursement sur facture de la taxe sur la valeur ajoutée incluse dans les achats de l'agriculteur. M. le ministre de l'agriculture ne nous a pas caché que ce système avait sa préférence, mais que vous n'avez pu l'accepter.

Monsieur le ministre des finances, on nous propose, par l'article 24, d'accroître d'un tiers le taux de la cotisation individuelle de vieillesse des exploitants agricoles — et les vives protestations de votre majorité n'auront peut-être pas fléchi votre détermination — M. le ministre de l'agriculture n'a pas caché qu'une réduction de cotisation serait compensée par une majoration de la cotisation cadastrale.

Voilà donc, en tout état de cause, un nouvel effort qui sera demandé, dans les circonstances présentes, aux agriculteurs. Alors qu'en matière d'investissements le budget ne traduit pas l'effort d'équipement qui serait nécessaire pour financer les adductions d'eau, si en retard, M. le ministre de l'agriculture renvoie à l'an prochain la création d'une surtaxe et nous promet de régler les problèmes que posent le fonds d'électrification par la loi de finances pour 1969 ou par le biais d'un collectif budgétaire.

Qu'il s'agisse des crédits concernant les chemins ruraux, l'assainissement, voire les bâtiments d'élevage, il est certain que les dotations budgétaires ne correspondent pas aux besoins.

Telles sont, mesdames, messieurs, les quelques réflexions qu'impose l'examen du projet de loi de finances et de quelques-uns de ses articles principaux, dans une conjoncture économique déprimée.

Vos mesures de relance ne nous paraissent pas suffisantes pour la ranimer et pour la redresser, avec une situation agricole dégradée. Nous craignons qu'elles ne soient de nature à accélérer la hausse des prix au lieu de la freiner.

En contrepartie de cette incertitude économique, une seule certitude : la pression de l'impôt s'accroît et le contribuable, lui, ne s'y trompe pas ; 238 de nos collègues non plus, qui en votant la question préalable ont voulu affirmer — puisque les amendements d'origine parlementaire tombent sous le coup des articles 40 et 41 de la Constitution — qu'il appartient au Gouvernement d'alléger la pression fiscale qui pèse trop lourdement sur les plus modestes.

Les allégements fiscaux que vous nous proposez sont en effet sans commune mesure avec l'incidence qui sera celle, par exemple, de l'augmentation de la T. V. A. sur les prix.

Ainsi, après avoir, à notre avis, insuffisamment organisé la relance par les investissements, vous refusez la relance par la consommation. Ne vous étonnez donc pas si la reprise intervient plus tard que prévu. Votre politique prudente des compensations budgétaires équilibrées aurait dû céder le pas à une politique plus audacieuse de relance. Nous redoutons que les structures et l'équilibre de votre budget ne soient pas conciliables avec la préparation de l'économie française à la concurrence et avec les impératifs sociaux d'une politique économique au service d'un véritable progrès social. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Chalandon. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la Ve République.*)

M. Albin Chalandon. Monsieur le ministre, membre de la majorité, j'ai le devoir d'approuver votre budget. Si je devais le faire par discipline, je serais resté à mon banc. Si je suis à cette tribune, c'est parce que j'ai la conviction que votre budget est bon.

Il est bon parce que les choix qu'il comporte sont équilibrés. Assainir, soutenir, équiper, adapter, autant d'exigences contraires que vous avez satisfaites grâce à un dosage à l'habileté duquel je tiens à rendre hommage.

Monsieur le ministre, je ne voudrais pas être comme ce courtisan qui, dans un conte d'Andersen, félicitait pour ses beaux habits le roi qui se promenait tout nu. (*Sourires.*) Alors, si votre budget est bon, je dois demander aussi : est-il le meilleur ?

Le problème de la croissance se trouve au cœur de ce débat. C'est l'appréciation que l'on a des possibilités de notre développement qui détermine essentiellement le jugement sur ce budget.

Je ne blâmerai pas M. Mendès-France ni M. Mitterrand lorsqu'ils réclament un taux de croissance plus élevé pour assurer le plein emploi actuellement menacé. Mais le drame, c'est que les structures de notre économie ne nous permettent pas actuellement d'obtenir un taux de croissance élevé, si souhaitable soit-il. Non pas que je veuille justifier nos difficultés par celles de nos voisins. Le mauvais ouvrier se plaint toujours de ses outils. La bonne explication, ce n'est pas la crise allemande, c'est la faiblesse structurelle de nos exportations.

Trop peu d'entreprises françaises exportent trop peu de produits dans trop peu de pays. Le résultat, c'est que nous dépendons de deux ou trois clients, et que, chaque fois que la croissance s'accélère, nos importations augmentent plus vite que nos exportations. Nous sommes de ce fait dans cette situation tristement paradoxale d'avoir une économie qui stagne depuis un an, une capacité de produire inemployée — combien de nos entreprises pourraient produire 20 ou 25 p. 100 de plus ? — du chômage, et tout cela par une demande insuffisante, que — suprême dérision — nous pouvons mais ne devons pas développer d'une façon plus importante sans risque de provoquer le déséquilibre de nos échanges extérieurs.

La clé de notre croissance économique est dans la mutation de nos exportations. Elle ne peut se faire en un jour et elle dépend essentiellement de nos entreprises. Le Gouvernement cependant peut l'accélérer.

Aucun Gouvernement n'a fait autant pour l'exportation que celui-ci. Il peut cependant faire plus, et je pense notamment qu'il pourrait favoriser la création de groupements commerciaux par profession, — France-Automobile, France-Acier par exemple — qui s'installeraient sur les marchés à l'exportation où nous ne sommes pas encore présents, grâce à des prêts en devises que pourrait leur consentir l'Etat.

En tout cas, en attendant cette évolution, le problème de la politique économique consiste aujourd'hui à déterminer la limite à l'intérieur de laquelle la production par la demande peut être stimulée sans danger.

Le Gouvernement a pris depuis le début de l'année une série de mesures concernant la consommation comme l'investissement. Ces mesures sont certes limitées, trop tardives parfois. Cependant leur effet devrait se manifester dès le début de 1968, et cela d'autant plus que l'amélioration du climat psychologique devrait restaurer le dynamisme chez les consommateurs.

On assiste d'autre part à une reprise du commerce extérieur tant aux Etats-Unis qu'en Europe, à laquelle à l'évidence la France ne saurait rester étrangère.

C'est pourquoi les experts — je sais bien qu'ils se trompent parfois, mais reconnaissons qu'ils le font toujours avec beaucoup d'autorité (*sourires*) — prévoient pour 1968 une croissance comparable à celle qui a été prévue par le Ve Plan. Peut-on faire plus ? M. Mendès-France, M. Mitterrand, M. Duffaut répondent par l'affirmative.

Je voudrais leur adresser deux remarques.

Le progrès coûte de plus en plus cher. Dans une course de cinq mille mètres, chaque seconde gagnée est plus dure que la précédente. Il en est de même de la croissance. Je citerai deux chiffres seulement pour l'illustrer. En 1955, pour réaliser 1 p. 100 de croissance, il fallait investir environ 3 p. 100 du revenu national. Aujourd'hui, pour réaliser ce même taux de croissance, il faut y consacrer près de 5 p. 100 de ce revenu. Voilà ma première remarque.

Les structures rigides et désuètes de notre économie ne peuvent être transformées comme par un coup de baguette magique, et si tout le monde — majorité comme opposition — les dénonce comme des freins à l'expansion, qui est prêt à les transformer brutalement et qui pourrait-on blâmer de cette attitude, alors qu'on sait les conséquences humaines qu'aurait une telle transformation ?

Voilà ma deuxième remarque.

En réalité — et l'opposition le sait bien — la croissance économique rencontre des limites qui ne pourront être reculées qu'au fur et à mesure de l'amélioration de nos structures.

S'agissant alors du budget de 1968, on doit se poser deux questions, pas plus. Ce budget est-il capable d'assurer la relance qui est, non pas souhaitable, mais possible ? Ce budget est-il capable d'améliorer l'efficacité de l'économie par les interventions qu'il opère ?

Devant la double nécessité de l'expansion et de l'adaptation, le Gouvernement aurait pu procéder à une réduction importante des impôts. Cette méthode, pratiquée avec succès aux Etats-Unis, a l'avantage de stimuler la consommation des particuliers — des ménages comme on dit — et, par là même, les investissements productifs des entreprises. Mais, pour être efficace, elle implique ce que j'oserai appeler un « mini-budget », c'est-à-dire un budget léger dans lequel la réduction des dépenses doit accompagner celle des recettes. Pourquoi ? Parce qu'il n'est pas concevable, dans l'état actuel de notre économie, de cumuler à la fois un fort déficit et une forte réduction des recettes.

Or comment établir un budget léger si ce n'est en sacrifiant les dépenses d'investissement la plupart des autres étant, on le sait par expérience, incompressibles ?

Alors est-il concevable, mesdames, messieurs, de sacrifier les dépenses d'équipement qui, non seulement, sont les éléments du développement économique, mais qui, étant des biens mis à la disposition de tous, sont un élément de la justice sociale ? Certes non, et il faut déplorer, à ce égard, que le budget de 1968 nous fasse encore prendre un peu plus de retard dans le domaine de l'équipement hospitalier.

Ainsi, devant à la fois assurer un budget expansionniste tout en maintenant des investissements publics importants, le Gouvernement a dû choisir la solution d'un budget lourd, c'est-à-dire d'une action sur la demande publique. Non pas qu'il ait totalement sacrifié la demande privée puisque, comme le disait hier M. le ministre de l'économie et des finances, il a procédé à des allègements fiscaux de l'ordre de 3.800 millions, mais il a maintenu dans le budget une masse très importante de dépenses d'équipement puisqu'elles constituent le poste qui a subi la plus forte augmentation.

Il ne faut pas se dissimuler que cette situation comporte des dangers et qu'elle ne peut être maintenue indéfiniment. La croissance des dépenses publiques, à un taux supérieur à celui du revenu national, répétée d'année en année, comme c'est le cas depuis deux ans, signifie, qu'on le veuille ou non, l'alourdissement des charges qui pèsent sur l'économie et cela d'autant plus qu'il faut prendre en compte aussi le budget social de la Nation affecté récemment par les mesures que vous avez dû prendre, monsieur le ministre, concernant la sécurité sociale.

Comme l'indiquent les comptes de la Nation, l'ensemble des charges fiscales et sociales qui pèsent sur les entreprises représentent 1 p. 100 de plus du revenu national en 1967 et augmenteront encore de ce même pourcentage en 1968 pour atteindre le chiffre de plus de 42 p. 100. C'est énorme !

Alors comme beaucoup d'autres, comme M. Paquet notamment hier, je vous crie : gare ! monsieur le ministre, nos entreprises sont à la limite de ce que leur permet de supporter la concurrence internationale.

C'est d'ailleurs parce que vous êtes conscient de ce risque que vous avez été logiquement conduit à introduire une impasse dans votre projet de loi de finances pour 1968.

Les faits vous ont imposé un « maxi-budget » et en même temps une impasse, seule façon de ne pas compromettre aujourd'hui l'adaptation de nos entreprises à la concurrence internationale.

S'agissant de l'impasse, il convient d'oublier les dogmes. En ce domaine, il est une seule certitude : l'impasse n'est ni un poison, ni un remède. Elle est plutôt comme le doping pour les sportifs. A petites doses, c'est un stimulant ; à fortes doses, c'est un danger. Bien administrée, elle permet d'assurer une relance saine de l'économie, parce qu'elle stimule précisément la demande sans alourdir les charges.

C'est dire qu'elle correspond exactement aux besoins de notre situation actuelle.

Dès lors, la seule question est de savoir quel doit être le volume de cette impasse. Le Gouvernement a prévu une impasse faible, parce que toutes les mesures de relance qu'il a prises en 1967, en raison d'un certain retard constaté tant dans la conception que dans l'exécution, cumuleront leurs effets à la fin de 1967 et probablement au début de 1968. Dans la mesure où la conjoncture doit s'améliorer en 1968, il eût été dangereux d'ajouter à ces mesures une impasse forte dès le début de 1968.

Je comprends donc votre prudence, monsieur le ministre de l'économie et des finances, mais à une condition : c'est que le Gouvernement soit prêt à augmenter fortement l'impasse si la reprise économique déçoit notre attente en 1968. Il pourrait le faire d'abord par un accroissement des interventions du Trésor, qui doit continuer à jouer un rôle actif dans l'économie, et ensuite, si le besoin s'en révélait, par un nouvel allégement fiscal.

Du raisonnement de M. Giscard d'Estaing qui, proclamant la nécessité de l'équilibre, l'érige en règle d'or, j'admets l'un des arguments : l'affirmation que le secteur public doit être capable de s'autofinancer, laissant disponible le maximum d'épargne au service du secteur privé.

Et cela me paraît d'autant plus nécessaire que, par la débudgétisation, l'Etat et le Trésor ont été conduits à se décharger sur le secteur privé d'un certain nombre de tâches dont ils assumaient le financement jusqu'alors.

En revanche, je ne puis suivre M. Giscard d'Estaing lorsqu'il veut tirer de cet argument la conclusion qu'il ne faut pas d'impasse.

Celle-ci peut être financée, sans aucun risque d'inflation, du fait que la situation monétaire est actuellement parfaitement saine. Les crédits à l'économie, certes, augmentent vite — de quelque 16 p. 100 — et M. le ministre de l'économie et des finances m'en faisait l'objection en commission des finances il y a quelque temps — mais il convient de s'en réjouir car l'ensemble de la masse monétaire, dont ces crédits ne sont que l'un des emplois, progresse, elle, modérément — moins de 10 p. 100 — et d'autant plus modérément que la vitesse de rotation de la monnaie, depuis dix-huit mois, ne cesse de s'affaiblir.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, soyez sans complexe. La vérité n'est pas dans la rigueur des principes, elle est dans une juste mesure des faits. Vous avez donc tout à gagner aujourd'hui et rien à perdre de l'existence d'une impasse dans votre budget, pourvu simplement qu'elle soit inspirée par la sagesse et non par la facilité.

Cependant, un budget doit s'apprécier, non seulement par sa quantité, son volume, mais aussi par sa qualité. A quoi sert l'argent dépensé ?

Certes, vous pouvez observer que, dans l'ensemble, le budget de 1968 répond fidèlement aux objectifs tracés par le Ve Plan et pourtant il faut se poser la question : ce budget, même fidèle au Ve Plan, est-il en tous points conforme aux exigences de l'économie de compétition dans laquelle nous avons décidé d'entrer ?

Il faut d'abord déplorer le fort accroissement des dépenses de fonctionnement civiles qui augmentent de plus de 10 p. 100 et qui sont, comme on dit, improductives.

Même s'il y a quelque naïveté à le faire, je formule le souhait, monsieur le ministre, que le Gouvernement trouve une procédure efficace pour la remise en cause des services votés. Je puis simplement vous dire ici, par expérience personnelle, que la méthode actuellement employée — celle de la commission Lasry dont j'ai été membre — malgré toute la bonne volonté qu'on y met, ne peut suffire à la tâche.

Non moins regrettable est l'accroissement des dépenses dites de transfert à caractère économique et social. Ces dépenses qu'il serait d'ailleurs souhaitable de grouper dans un seul poste du budget, représentent une part croissante du budget et du revenu national. Elles continuent à augmenter en 1968, alors qu'il s'agit bien souvent d'opérations à caractère anti-économique qui consistent à soutenir des secteurs débiles ou en déclin de notre économie.

Je n'ai pas la prétention de formuler ici des propositions drastiques pour la solution des problèmes sur lesquels les experts se penchent à longueur de jour et où, en tout cas, les considérations humaines doivent l'emporter sur la technique.

En fait, on ne peut pas mettre fin brutalement à des secteurs importants de notre économie dès qu'il s'agit de l'agriculture, des charbonnages, des mines de fer. Mais, monsieur le ministre, je crois que nous devons organiser leur retraite de façon plus rapide, comme le font les Allemands, et non pas chercher à maintenir ces activités à contrecourant d'une évolution mondiale. Que ne comprenons-nous dans ce pays que nous avons intérêt à investir dans des secteurs progressifs et modernes et à acheter les produits primaires, comme le charbon, le fer et même l'acier, dans des pays moins développés, nous ouvrant ainsi des débouchés pour nos produits élaborés !

C'est pourquoi nous devons nous féliciter de voir une part croissante des ressources du budget affectée au financement des secteurs de pointe. Mais, là aussi, il faut se demander si l'argent est utilement dépensé. Or qu'il s'agisse de l'informatique, de l'électronique, de l'espace, de l'atome, de la recherche en général, nous manifestons une tendance à une sorte d'autarcie boulimique qui nous incite à vouloir tout faire et, qui plus est, à tout faire tout seuls et qui risque de conduire à l'échec ou à l'illusion.

En réalité des choix s'imposent quant à nos champs d'action, quant à nos recherches pour éviter le saupoudrage funeste

que nous connaissons depuis trop d'années. Et, à l'intérieur même de ces choix, il est un nombre croissant de tâches qui ne peuvent être assumées dans le cadre d'un pays de notre dimension.

Le succès en l'occurrence commande la mise en commun, la division du travail, c'est-à-dire la coopération et l'union entre les pays.

Monsieur le ministre, je constate que j'ai épuisé mon temps de parole ; il me faut donc conclure.

Vous avez pris d'innombrables mesures pour améliorer le fonctionnement de l'économie depuis dix-huit mois. Vous avez restauré la confiance de ceux qui épargnent comme de ceux qui investissent.

Dans ce contexte, le budget de 1968 apparaît comme un bon tremplin pour un nouvel essor de notre économie et pour une amélioration du niveau de vie de ceux qui travaillent dont, vous le savez, un trop grand nombre est encore défavorisé.

Je fais confiance à votre caractère passionné, à votre goût de l'action — j'allais dire de l'absolu — pour accompagner l'élan de ce budget par votre effort de tous les jours, convaincu que, contrairement au savetier décrit par La Fontaine dans sa célèbre fable, vous accepterez que « le sommeil quitte vos nuits », que « les soucis deviennent vos hôtes ». Car le progrès dans l'économie moderne, pour ceux qui la dirigent, cela signifie la tension, le risque et l'inquiétude. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la Ve République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Duhamel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. Jacques Duhamel. Monsieur le ministre, tout budget est ou devrait être un budget de conjoncture.

La situation actuelle et son évolution prévisible justifient-elles ce que vous appelez un budget de soutien et de « soutien modéré », ou obligent-elles, comme nous le croyons, à un budget de relance et de relance accentuée ? Telle est l'appréciation qui nous sépare et qui sépare le budget que vous avez conçu de celui que nous aurions voulu.

L'année 1967 aura été mauvaise pour la France, pour ses voisins aussi, sauf l'Italie. Ce n'est pas une excuse et, en tout cas, pas une consolation. Les chiffres ont déjà été fournis ; je ne les reprendrai pas ; je leur apporterai simplement deux commentaires.

Première remarque : la réalité des faits, en 1967, n'a pas recouvert la prévision des experts.

En 1967, le rythme de l'expansion, le taux de croissance, tel qu'il avait été prévu par la comptabilité publique, a été à plusieurs reprises corrigé en baisse : d'abord prévu à 5,3 p. 100, il a été ramené à 4,7 p. 100, puis, tout récemment, à 4,2 p. 100 et je crains fort que le taux de 4 p. 100 ne soit à peine atteint.

J'en tirerai une première conclusion, qui n'a rien d'offensant à l'égard de quiconque, car la prévision est une science ou un art difficile et imparfait : ne tombez pas dans la même erreur pour 1968 !

Des éléments de reprise se dégagent, mais ils sont lents. Des signes d'amélioration se dessinent, mais ils sont encore faibles. N'en exagérons ni la certitude, ni l'automaticité, ni l'ampleur. Ce mouvement aura certainement besoin d'être provoqué, accentué, accéléré. C'est le rôle, notamment, du budget, d'autant que le taux de croissance de 4 ou de 4,2 p. 100, déjà trop faible, déjà plus faible que les objectifs du Plan, appelle une deuxième remarque, malheureusement inquiétante, car elle rectifie les comparaisons que l'on peut effectuer entre nous-mêmes et nos voisins, partenaires ou concurrents.

En 1967, notre expansion, trop faible, est liée, pour partie, à une reprise des investissements privés, ce qui est bon, mais elle est due, essentiellement, au secteur tertiaire, qui apporte des services et distribue des biens, et au secteur agricole, dont la production a dû être en partie stockée et dont l'écoulement est, vous le savez, parfois très difficile. Quant à la production industrielle, elle n'aura guère augmenté en France, au cours de 1967, que de 2 p. 100. C'est vraiment la stagnation.

De cela je tire la même conclusion que précédemment : la reprise économique doit être non seulement accompagnée mais stimulée ; sinon, comment pouvez-vous espérer porter remède à l'angoissant problème de l'emploi, qui devrait dominer toutes nos préoccupations ?

Il est à craindre que même avec une expansion plus forte vous ne puissiez pas, en 1968, trouver un remède définitif et suffisant au problème de l'emploi car, dans beaucoup d'entreprises, la durée du travail a été réduite et des marges de productivité sont encore disponibles au moment où les jeunes, nés après la guerre, arrivent nombreux à l'âge actif. Autant de considérations qui, malheureusement, provoquent l'inquiétude.

Une étude récente entreprise par votre ministère et dont j'ai pu prendre connaissance, concernant les perspectives de l'emploi pour 1968, conclut ainsi : « En se fondant sur les perspectives actuelles du dernier budget économique, le marché de l'emploi devrait progressivement se stabiliser, en 1968, au niveau de 1967, et peut-être même enregistrer un début d'amélioration. »

Cette étude avançait alors le chiffre de 215.000 demandes d'emploi non satisfaites à prévoir pour la fin de 1968, au lieu de 230.000 à la fin de 1967. Nous savons, hélas ! que ces chiffres doivent pratiquement être multipliés par 1,9 pour correspondre à la réalité du chômage, étant donné notamment qu'en France, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, spécialement aux Etats-Unis, on n'incorpore pas dans les statistiques les demandes d'emploi des jeunes qui n'ont pas encore travaillé.

Certes, vous avez déjà essayé d'apporter des stimulants, qui ont peut-être contribué à ce que la situation, dans les mois à venir, soit moins inquiétante.

Mais le présent est là. Sans dramatiser, voyons la situation telle qu'elle est : une croissance plus faible que le Plan ne l'avait prévu, le plus fort chômage que la France ait connu depuis treize ans, une production agricole dont l'écoulement rentable et solvable est préoccupant, une production industrielle dont l'accroissement nécessaire a été pratiquement arrêté depuis un an, une compétition commerciale dont la double échéance, européenne et surtout mondiale, n'a sans doute pas été suffisamment préparée.

Le plan de stabilisation a été trop timidement et trop tardivement rectifié. Déjà, l'an dernier, vous vous en souvenez peut-être, monsieur le ministre, je vous avais dit que votre budget n'était pas assez audacieux, tandis que d'autres vous critiquaient en affirmant qu'il risquait d'être par trop déséquilibré.

Certes, et je vous en félicite, entre la présentation du budget et son exécution, des modifications, nécessaires, ont été apportées.

Vous admettrez néanmoins que le Parlement ne peut juger du projet de budget pour 1968 qu'en considération de ce qu'il est et non de ce qu'il serait après rectification éventuelle par des collectifs successifs, aussi utiles que puissent se révéler ces ajustements conjoncturels qui substituent, pour reprendre l'excellente expression employée hier par mon ami M. Poudevigne, « le pilotage à vue au pilotage automatique ».

A vue, la conjoncture appelle, pour une reprise plus sûre, un débrayage plus volontaire et une accélération plus rapide.

Trois voies, me semble-t-il, s'offrent pour relancer l'économie : l'exportation, l'investissement, la consommation. Il faut les utiliser conjointement.

Le Gouvernement semble compter trop exclusivement et trop largement sur une reprise des exportations pour provoquer une relance de l'expansion. Certes, c'est bien de cette façon que la reprise fut opérée en 1959-1960, avec une augmentation de nos exportations de 25 p. 100 en un an.

Il n'est pas possible d'escompter — cela n'est d'ailleurs pas prévu — qu'une progression comparable puisse s'effectuer en 1968. Néanmoins, dans la présentation économique de votre budget, vous attachez une influence qui me semble excessive à une reprise de la conjoncture européenne.

Nous savons, M. Chalandon le rappelait à l'instant avec raison, que, venus plus tard que d'autres à l'exportation, les Français sont allés plus près, et d'abord sur ces marchés encore étrangers mais qui deviendront, avec le nôtre, communs. C'est là que s'effectuent 50 p. 100 de nos ventes hors de la zone franc. C'est dire que l'économie française est, de ce fait, plus sensible que d'autres aux variations de la conjoncture européenne. S'il y a reprise européenne, il est plausible — je dirai tout à l'heure qu'il faut faire une réserve — que nous en ressentions davantage les effets.

Mais cette reprise est-elle aussi sûre et sera-t-elle aussi forte que certains experts l'avaient envisagé au moment où le budget a été préparé ?

S'agissant de l'Allemagne, il me semble prudent d'escompter une reprise lente, progressive. Au demeurant, si l'Allemagne joue, en tant que premier de nos clients, un rôle important, il ne faut pas cependant exagérer l'effet qu'elle pourrait imprimer à nos exportations. De même pour la Belgique, où la reprise peut être envisagée, et pour l'Italie, où l'expansion peut être continue.

Hors du Marché commun, il serait exagéré de penser que la situation de la Grande-Bretagne s'améliorera vite et nettement.

Quant aux Etats-Unis, dont la situation est bonne, c'est pour nous un marché délaissé, par une sorte de complexe qui empêche les producteurs français de s'y risquer et aussi, il faut le dire en passant, parce que les problèmes politiques gênent quelquefois la pénétration commerciale.

La relance par l'exportation sera donc, à mon sens, marginale. Et même si, en économie, ce qui est marginal est souvent déterminant, il ne faut pas, en l'occurrence, surestimer les résultats attendus.

Il est, en effet, une constatation grave qui doit nous conduire à un optimisme plus mesuré : nos ventes à l'étranger, et essentiellement sur le Marché commun, ont commencé à diminuer avant — et non après — que la conjoncture devienne plus mauvaise dans la Communauté économique européenne.

Le problème fondamental de notre compétitivité est ainsi posé. Il doit dominer ce budget.

Je ne m'attarderai pas sur le passé et je m'associerai à ce qui a été dit par M. Ebrard et M. Chalandon concernant le retard qui a marqué, en dépit de la stabilité gouvernementale, l'effort indispensable d'adaptation de nos structures à la compétition. Retard d'autant plus regrettable que l'échéance est maintenant très proche et plus redoutable du fait de la concurrence mondiale, facilitée par la négociation Kennedy, que du fait de la concurrence purement européenne.

Alors, la question se pose de savoir si les prélèvements publics opérés par l'Etat sur le revenu national — ce qu'on appelle, dans le jargon comptable, les recettes des administrations — ne sont pas devenus si lourds qu'ils constituent pour nos entreprises un très lourd handicap.

Ces prélèvements sont, en effet, les plus lourds du Marché commun et même de toute l'Europe sauf la Suède. J'ai des chiffres sous les yeux. Il se peut qu'ils diffèrent légèrement de ceux de M. Chalandon, mes calculs ayant porté sur le revenu national et les siens sur le produit national brut, mais la comparaison demeure aussi valable.

Les taux comparés des prélèvements publics pour la France, l'Allemagne et l'Italie sont respectivement les suivants : pour la France, 51,94 p .100 du revenu national ; pour l'Allemagne, 47,82 p. 100 ; pour l'Italie, 40,41 p. 100. Sortant du Marché commun, je citerai deux autres chiffres concernant la Grande-Bretagne et les Etats-Unis en précisant, pour l'honnêteté — mais cela ne change rien au sens — qu'il y a un décalage d'une année dans la publication : pour la Grande-Bretagne, 38,99 p. 100 ; pour les Etats-Unis, 33,35 p. 100.

Cela signifie que la charge qui pèse ainsi sur la capacité productrice et sur le revenu national français est devenue plus lourde que celle de nos partenaires et de nos concurrents. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

A cet égard, une première critique s'impose à l'encontre de votre budget : les dépenses sont trop lourdes.

Les sommes transitant par l'Etat atteindront 163 milliards de francs, les opérations à caractère définitif 127.800 millions, soit le double de ce qu'elles étaient en 1959. Il est prévu — et la réalité dépasse généralement la prévision des services, qui sont prudents — que les recettes fiscales s'accroîtront encore cette année de 7,7 p. 100, malgré certains ajustements financiers, malgré une perte de 800 millions de francs de droits de douane liée à la suppression des droits de douane entre les six pays du Marché commun, malgré surtout une perte de recettes évaluée finalement à 2.200 millions de francs — on avait parlé au début de 3 milliards — provenant de la généralisation de la taxe sur la valeur ajoutée.

Ne considérez pas trop le montant de l'impasse, mais considérez davantage le volume des charges. Celles-ci sont maintenant d'un tel poids qu'elles constituent vraiment un frein à l'expansion et un handicap pour la compétition ; d'autant que les divers prélèvements effectués par l'Etat limitent — vous l'avez reconnu avec une parfaite loyauté, monsieur le ministre — les possibilités laissées aux entreprises pour leurs investissements privés productifs. C'est probablement là le phénomène essentiel car il conditionne la compétition des entreprises industrielles comme d'ailleurs des entreprises agricoles. Le problème est, au fond, exactement le même pour l'agriculture que pour l'industrie. C'est celui de la mise en compétitivité de nos exploitations. Certaines exploitations ou certaines régions paraissent bien armées contrairement à d'autres, qui sont moins bien placées, ce qui implique une politique agricole différenciée et régionalisée.

Permettez-moi d'observer à cet égard qu'il est assez stupéfiant qu'ayant créé des zones de rénovation rurale vous ayez fort bien prévu les commissaires mais fort peu ouvert les crédits.

M. Michel Debré, *ministre de l'économie et des finances.* C'est le fonds d'investissement pour l'aménagement du territoire qui les distribue.

M. Jacques Duhamel. Sauf erreur, quarante millions sont inscrits au F. I. A. T., monsieur le ministre, et, si je ne me trompe, ils étaient déjà affectés à des routes et aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural. Il faudrait d'ailleurs donner aux S. A. F. E. R. des moyens accrus, non seulement pour acheter et rétrocéder les terres, mais pour améliorer les sols. Je crains donc que les moyens ne soient très insuffisants. Je pourrais parler, dans le même esprit, de l'indemnité viagère de départ. Dans ces mêmes régions, où l'on pourrait en bénéficier à soixante ans au lieu de soixante-cinq ans, le taux de l'indemnité accordée fait qu'en réalité la mesure reste assez théorique.

Dans huit jours, nous aurons l'occasion d'aborder l'ensemble des problèmes agricoles dans un débat spécial. Aussi resterai-je dans le cadre du budget en traitant seulement aujourd'hui de l'application de la taxe sur la valeur ajoutée à l'agriculture.

Je considère qu'on pourrait trouver là un des moyens de mise en état de compétitivité de l'agriculture. Encore faut-il que l'option ne soit pas limitée à quelques-uns, qu'elle soit effectivement offerte à tous, progressivement ; sinon, on accroîtra les décalages qui existent déjà entre les différentes régions et les différents types d'exploitations.

Pour que le maximum d'exploitants puissent effectivement opter pour la T. V. A., il faut d'abord simplifier au maximum les exigences de comptabilité. Il faut ensuite que le système des forfaits et décotes admis en ce qui concerne les commerçants et les artisans soit étendu aussi aux exploitants agricoles, surtout ceux de type familial. Il est certain que la faculté compétitive des entreprises coopératives, industrielles ou commerciales du secteur agricole en dépend directement.

Il faut enfin que les compensations prévues en ce qui concerne les non-assujettis soient portées de 2 à 2,5 p. 100 pour les productions végétales ; à 3 p. 100 pour les productions animales y compris les ventes d'animaux vivants, même si elles sont faites à des non-assujettis ; à 4 p. 100 pour les produits avicoles et porcins et peut-être pour les veaux, lorsque les ventes sont effectuées par l'intermédiaire de groupements de producteurs. Il est bon, en effet, que la fiscalité soit aussi un élément d'orientation et de structuration. La T. V. A. doit jouer son rôle à cet égard ; elle peut être un instrument de modernisation par l'investissement.

La nécessité de la relance par l'investissement, la plus saine, n'est contestée ici par personne. On pourrait seulement s'interroger, et je l'ai déjà fait hier, monsieur le ministre, sur l'opportunité, dans la conjoncture actuelle, d'avoir choisi ce moment pour opérer la généralisation de la T. V. A. jusqu'au stade du détail, puisqu'elle cumule étrangement et paradoxalement le double effet de constituer pour le Trésor une perte évaluée à 2.200 millions et de contribuer à une hausse des prix qui, prévoit-on, atteindra au moins un pour cent et même, dans les premiers mois, un peu plus.

J'ai pour ma part des doutes sur la remontée, si j'ose dire, de ces pertes, au niveau de l'investissement productif, mais il est trop tard maintenant, je vous le concède, pour modifier ce choix, qui d'ailleurs vous a été légué.

D'autres voies auraient sans doute été préférables pour provoquer la relance par l'investissement. Nous avons tout à l'heure reconnu que les prélèvements publics, par leur masse, gênaient les investissements privés. Encore faut-il que ces prélèvements publics se portent sur des investissements productifs plutôt que sur des dépenses improductives.

Plus encore que le niveau des crédits compte l'emploi de ceux-ci. Je ne veux ici ni répéter ce qui a été souvent dit, ni anticiper sur la discussion des crédits militaires. Mais je ne peux passer sous silence, ni sous-estimer l'effet économique que ce prélèvement peut avoir. Je ne prétends pas, bien entendu, qu'un pays comme le nôtre n'ait pas à dépenser d'argent pour sa défense nationale. Mais je relève simplement que, l'année même où l'Allemagne, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne diminuent leurs dépenses militaires et où l'Italie maintient les siennes à un niveau très bas — et ces pays sont nos principaux concurrents — nos dépenses militaires continuent de s'accroître et que leur augmentation, certes moindres que celles des autres secteurs budgétaires, moindre de celle de l'an dernier, est tout de même supérieure à la hausse des prix intervenue depuis un an.

Vingt-cinq milliards de francs : c'est une ponction très lourde qu'aurait pu atténuer, dès cette année, la réduction du temps de service militaire que nous sommes nombreux ici à avoir réclamée, que M. le ministre des armées considérait

récemment comme possible, mais que le projet de loi de finances qui nous est soumis n'enregistre pas encore.

Il est des dépenses qui ont augmenté plus que la moyenne du budget et beaucoup plus que la production intérieure brute, puisqu'elles ont augmenté de plus de 80 milliards de francs, soit plus de 10 p. 100 en valeur relative: ce sont les dépenses de fonctionnement. Certes je n'ignore pas qu'elles sont difficilement compressibles et qu'elles comportent certaines dispositions qui, en ce qui concerne l'allocation vieillesse, ou la rémunération des agents de la fonction publique, par exemple, s'analysent en mesures de justice sociale, c'est-à-dire d'augmentation du pouvoir d'achat ou, pour employer le jargon économique, en relance par la consommation. Il n'empêche que les dépenses de fonctionnement traduisent des frais généraux trop élevés pour un revenu national trop faible.

De ce fait, les crédits d'équipement public se trouvent nécessairement limités. Je reconnais là aussi qu'un effort, souvent important, a été accompli dans certains secteurs, par exemple la recherche, les routes, le téléphone — il était temps! Mais nombreux aussi sont les domaines qui ont été oubliés ou limités; je n'en citerai qu'un, celui de l'équipement hospitalier, sanitaire et social.

Monsieur le ministre, je vous l'ai dit au début de mon propos et je vous le répète, persuadé que nous partageons tous, ici, à cet égard, la même exigence: la première tâche qui s'impose à l'Etat, pas à lui seul mais à lui d'abord, pas seulement par le budget mais aussi par le budget, c'est de tout mettre en œuvre pour développer les investissements créateurs d'emplois. A cet égard, les efforts qui portent sur l'infrastructure, en particulier les communications et les télécommunications, sont un élément préalable et je l'espère décisif, surtout si l'on veut bien enfin pratiquer une politique d'industrialisation décentralisée.

Vous admettrez aussi que les crédits à la construction peuvent être déterminants, à cet égard, dans la mesure où ils facilitent la mobilité nécessaire de la main-d'œuvre.

Directement ou indirectement, par le budget et par le Trésor, par les commandes de l'Etat et les commandes des entreprises nationales, vous disposez de moyens décisifs pour limiter — je voudrais pouvoir dire « pour supprimer » — un chômage intolérable. Pouvez-vous nous dire combien d'emplois ont été créés en France depuis trois ans?

Le problème se pose d'ailleurs, si le plein emploi n'est pas assuré, de savoir si la durée légale du travail et l'âge légal de la retraite ne doivent pas alors être remis en cause.

Cependant, la création d'activités ne dépend pas seulement de l'Etat. Elle dépend d'abord et surtout de l'initiative privée qui doit y être incitée. C'est décisif pour elle car qui n'avance pas recule, surtout au moment où la compétition qui nous attend est telle que celui qui ne progresse pas en combattant recule en subissant.

Toutefois, investir, créer des emplois, cela implique deux exigences: que l'on en trouve les moyens et que l'on en ressente le besoin.

Les moyens, nous le savons, sont difficiles. Il est, paraît-il, imprudent, pour un homme politique, de parler de profit; que m'importe, puisque ce que je vais dire correspond, je crois, à l'intérêt général: sans le profit, et sans le risque qui en est la seule contrepartie légitime, il n'y a pas de progrès suffisant. L'Union soviétique elle-même est en train de le redécouvrir.

Or, marge d'autofinancement et possibilité de recours au marché financier sont actuellement très insuffisantes. Il n'est pas facile de les modifier; c'est pourtant indispensable et à cet égard certaines facilités offertes à l'épargne devraient être complétées et l'abandon définitif du blocage des prix décidé, les risques disparaissant lorsque la concurrence apparaît.

S'il est nécessaire de dégager les moyens, encore faut-il aussi ressentir le besoin. Une étude de l'institut national de la statistique datant du mois de juin signalait déjà que dans le passé aucune reprise ne s'est opérée en France seulement par l'investissement. En 1959-1960 — je l'ai déjà dit — elle a pu se faire par l'exportation; en 1954-1955, ce fut par la consommation. Dans la conjoncture actuelle, il est nécessaire qu'il y ait en quelque sorte en aval, remontant vers l'amont, un appel de la consommation pour provoquer l'investissement.

Monsieur le ministre, je l'ai dit hier, et je serai donc bref aujourd'hui: une relance par la consommation s'impose. Je ne suis pas le seul à la réclamer. M. Mendès-France l'a dit aussi. Et vous ne seriez pas le premier à la tenter: le président Kennedy l'a réussie.

Lorsque M. Kennedy est devenu président des Etats-Unis, la conjoncture était, dans ce pays, déficiente, comme la nôtre aujourd'hui — avec évidemment des possibilités et des réserves de puissance différentes, mais nous n'atteignons pas non plus actuellement le plein emploi de notre appareil de production. Le président Kennedy a réussi alors qu'il y avait, au fond, deux sortes de déficits: l'un passif et subi, l'autre dynamique et délibéré. Il a mesuré que la pression fiscale était devenue telle qu'elle paralysait l'expansion économique. Il n'est pas exagéré de dire qu'il avait compris que le déficit provenait d'un excès de recettes, d'un excès de charges fiscales, lequel constituait, pour une reprise économique, une sorte d'autofreinage. Telle peut être, monsieur le ministre, la vertu d'une impasse contrôlée. Vous savez l'expansion qui s'est ensuivie aux Etats-Unis. N'hésitez pas à prendre le risque pour la France!

Rompant délibérément avec ce qui avait été affiché comme un tabou, vous avez accepté le principe de l'impasse. Allez jusqu'au bout, car ce qui importe ce n'est pas seulement d'avoir dominé un principe c'est de savoir utiliser une impasse.

Poser l'équilibre budgétaire comme une règle d'or, le considérer comme un tabou est erronné. Tantôt l'équilibre est nécessaire, tantôt il est nuisible; cela dépend de la conjoncture. Dans l'état actuel des choses, l'impasse est préférable. Vous n'avez d'ailleurs pas attendu aujourd'hui: le fait a précédé le droit, ou le schisme. Le budget de 1967 ne se solde-t-il pas en fin de compte par un déficit, je veux dire une impasse qui atteint 7 milliards? Pour 1968 l'impasse prévue est limitée à 1.790 millions, quitte à l'ajuster peut-être, en cours de route, si j'ai bien compris. C'est là tout le problème. Ce qui compte ce n'est pas le changement de doctrine, c'est, dans la conjoncture actuelle, le montant et l'utilisation de cette impasse.

La situation monétaire permet actuellement une impasse plus importante, sans inflation. Certes il s'agit de faire des choses raisonnables. Vous pouvez, je crois, inscrire une relance de la consommation sans provoquer la résurrection de l'inflation.

A cet égard, plusieurs voies sont possibles. Je voudrais, pour conclure, vous en proposer deux, en plus de celle que notre ami M. Poudevigne vous indiquait hier soir: l'indemnisation des rapatriés.

La première serait l'augmentation des prestations sociales et familiales. La seconde, vous l'avez déjà entendue, serait la réduction du barème de l'impôt sur le revenu et la suppression, ou en tout cas le doublement du plafond, de la taxe complémentaire.

D'abord une augmentation plus réelle des prestations sociales, en particulier pour les personnes âgées. Vous avez prévu une augmentation échelonnée le long de l'année qui, au total, atteindrait 9 p. 100 en volume, mais qui, compte tenu de la hausse prévue des prix, ne ferait que 6 p. 100 en valeur. C'est une aumône! En ce qui concerne les prestations familiales, vous n'avez prévu que 3 p. 100 c'est-à-dire exactement ce qui sera absorbé par la hausse prévue des prix. Ce n'est rien, et cela au moment même où nous sommes si inquiets, comme vous l'êtes vous-même, monsieur le ministre des finances, et avec raison, de l'évolution démographique.

Le second moyen serait la réduction du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. J'en ai parlé hier suffisamment pour ne pas avoir à y revenir maintenant. J'indique seulement que la procédure que j'ai choisie, pour insolite qu'elle ait pu paraître, était la seule qui puisse, dans l'état actuel des choses, être reçue, sinon tout-à-fait votée. Elle n'aurait d'ailleurs pas dû surprendre ni l'Assemblée devant qui j'avais annoncé, la veille, notre volonté d'obtenir cette réforme, ni M. le ministre des finances à qui je l'avais annoncée personnellement à plusieurs reprises.

Très sincèrement, le moment me paraît venu de modifier en baisse, de reviser dans le sens de la justice le barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, dont le rendement, si rien n'est fait, augmentera de plus de 20 p. 100 en 1968.

Nous avons présenté deux propositions dans ce sens. L'une consiste à porter de 20 à 30 p. 100 la réduction forfaitaire prévue en faveur des salariés, formule qui provoquerait une perte de recettes de l'ordre de 1.300 millions de francs. L'autre consiste à modifier les limites de toutes les tranches d'imposition de 5 p. 100, formule qui provoquerait une perte de recettes de l'ordre de 650 millions de francs. Je précise toutefois que si l'on devait tenir compte de la hausse des prix intervenue depuis la dernière modification du barème, le rajustement devrait être non pas de 5 p. 100, mais de 6 p. 100.

Monsieur le ministre, 650 millions de francs ne représentent-ils pas à peu près la marge d'erreur qui subsiste encore sur le coût de l'extension de la T. V. A.? En tout cas, ce chiffre me semble raisonnable.

D'ailleurs, nous essaierons de faire en sorte que ce que nous vous demanderons au cours de la discussion budgétaire reste

raisonnable. Mais nous vous disons aujourd'hui que dans la conjoncture économique et sociale actuelle, il serait raisonnable que vous vous montriez plus audacieux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le ministre de l'économie et des finances. Monsieur le président, pour préparer ma réponse à tous les orateurs, je demande une suspension de séance d'un quart d'heure environ.

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq minutes, est reprise à dix-sept heures vingt minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Michel Debré, *ministre de l'économie et des finances.* Mesdames, messieurs, je vais tenter, en une réponse dont je m'efforcerai de limiter la longueur, d'apporter aux orateurs d'hier et d'aujourd'hui les éclaircissements que, dans leurs éléments d'analyse ou dans leurs interrogations sur la portée du budget et sur les orientations du Gouvernement, ils ont souhaité obtenir.

Il est toutefois un orateur auquel j'aurai le regret de ne pouvoir répondre. Je veux parler de M. le président Jean-Paul Palewski qui, j'en suis sûr, voudra bien accepter mes excuses.

M. Palewski a évoqué d'une manière qui ne mérite que louanges l'évolution des négociations monétaires internationales. Il a apprécié la position du Gouvernement au cours des derniers mois et les récents résultats de la conférence internationale de Rio dans des termes auxquels je n'ai rien à reprendre. Il a envisagé, pour demain, diverses possibilités dont il est le premier à se rendre compte que leur examen exigerait de longs développements qui s'écarteraient largement des limites de la discussion de la loi de finances.

Je le remercie donc d'avoir exposé ici un point de vue qu'il était nécessaire de préciser puisque la politique financière intérieure subit les conséquences du système monétaire international actuel, mais il me comprendra, je pense, si je n'en dis pas plus au sujet de son excellente intervention.

Je diviserai en deux parties ma réponse aux différents intervenants. D'abord, je tenterai d'analyser ou de corriger certaines indications de fait qui ont été données par des orateurs tantôt hostiles, tantôt réservés, tantôt favorables à notre projet de budget.

Ensuite, j'examinerai les remèdes proposés ou les substitutions souhaitées aux mesures et aux orientations que j'ai indiquées et que retrace le projet de loi de finances.

Les éléments sur lesquels certains orateurs ont fondé leur analyse et leur jugement appellent d'abord une mise au point.

En premier lieu, je parlerai du Plan. Portant une appréciation sur l'exécution du Ve Plan, M. Duhamel et M. Ebrard aujourd'hui, M. Duffaut hier, d'autres encore, ont parlé des difficultés de réalisation de ce plan.

Je répéterai ce que j'ai dit hier brièvement : certaines recommandations du Plan, parmi les plus importantes, se trouvent parfaitement satisfaites par l'évolution économique constatée au cours des deux dernières années, qu'il s'agisse de l'épargne, des investissements ou de la balance des paiements.

S'agissant de l'épargne, le Plan précisait que, pour l'avenir économique français, il était essentiel d'augmenter son produit et de veiller à son orientation.

Or les recettes de l'épargne ont été, au cours des deux années écoulées et, selon toute probabilité, seront au cours des mois prochains, non seulement conformes aux perspectives du Plan mais supérieures.

Il en est de même en ce qui concerne les recommandations du Plan touchant les investissements. Quel que soit le caractère plus ou moins liquide de l'épargne qu'il est possible de collecter dans une économie moderne — M. Paquet a fait à cet égard une analyse parfaitement exacte — il faut bien voir que l'épargne qui a pu se constituer a servi et continue à servir à un développement rapide de nos investisements. Et la masse totale des investissements au cours des deux dernières années et, selon toute probabilité, au cours des prochains mois sera, elle aussi, supérieure aux recommandations du Plan.

Les investissements des administrations sont supérieurs, puisque leur augmentation moyenne annuelle est de 12 p. 100 pour les trois premières années du Plan alors que celui-ci avait prévu un taux légèrement supérieur à 8 p. 100. Quant aux investissements privés et au logement, nous pourrons constater là encore, lorsque le projet qui vous est présenté aura été exécuté, c'est-à-dire à la fin de la troisième année du Plan, que ses recommandations ont été non seulement satisfaites, mais dépassées.

En ce qui concerne enfin la balance des paiements, s'il est vrai — et je vais y revenir — que notre balance commerciale a connu, depuis quelques mois, un déséquilibre qui, quelles que soient les responsabilités d'ordre intérieur, est pour une très large mesure dû à la conjoncture extérieure, les mesures prises en application d'une politique suivie depuis bien des années ont fait que notre balance des paiements reste équilibrée, légèrement excédentaire jusqu'à présent et, dans sa ligne générale, tout à fait conforme aux recommandations du Plan.

Il est exact que, sur certains points, depuis quelques mois, des difficultés ont surgi qui font qu'il n'y a pas satisfaction momentanée des recommandations du Plan. Il s'agit notamment de la croissance de la production, des exportations et des prix.

Au sujet de la croissance de la production, je dois dire que j'ai été très surpris hier d'entendre M. Georges Bonnet — homme avisé cependant — soutenir que nous n'avions guère connu, au cours des dernières années, plus de douze mois d'expansion.

Que M. Georges Bonnet me permette de lui signaler que, de janvier 1965 à janvier 1967, c'est-à-dire en deux ans, l'indice de la production industrielle a progressé de 13,4 p. 100. Je me demande si M. Georges Bonnet n'a pas commis une erreur, tellement est éclatante la différence existant entre les chiffres et son affirmation.

Cela dit, il est vrai qu'au cours des derniers mois la croissance qui, selon les prévisions, devait être de 5 p. 100, n'a pas atteint le rythme escompté et les derniers examens de la commission des comptes de la natinn établissent la croissance probable de la production intérieure brute pour l'année 1967 à 4,2 p. 100.

Les causes de cette moindre croissance, je l'ai dit, sont en partie extérieures et en partie intérieures. Mais je dois souligner que les perspectives des prochains mois sont plus favorables parce qu'une période de moindre croissance s'achève d'elle-même dans l'économie française, parce que la phase de ralentissement se termine également dans certains pays voisins avec lesquels nous sommes particulièrement liés, enfin parce que les mesures de soutien prises au cours de l'année vont porter leurs fruits. Aussi tous les experts estiment-ils qu'au cours de l'année 1968 nous reviendrons au taux de 5 p. 100 et, dans ces conditions, abstraction faite des derniers mois, il est très probable que, là encore, nous serons dans la ligne générale que le Plan avait tracée.

Plus grandes sont nos préoccupations en ce qui concerne les exportations et, sur ce point, je ne puis qu'apporter mon accord total à ce qu'ont dit plusieurs orateurs et notamment M. Paquet. Je veux simplement dire à ce dernier qu'il est très difficile en ce domaine de faire des comparaisons entre la France et ses voisins industriels, pour cette raison — ou plutôt ce défaut que vous connaissez bien — qu'au cours du dernier demi-siècle, la tradition exportatrice n'a pas été une tradition française alors qu'elle s'établissait très fermement dans les pays qui sont maintenant nos concurrents et même nos partenaires.

En 1958, la part des exportations dans le produit national brut était légèrement supérieur à 13 p. 100 en France alors qu'elle était déjà supérieure à 23 p. 100 en Allemagne et qu'elle atteignait près de 24 p. 100 pour le Royaume-Uni. Au cours des derniers mois, le même calcul révèle pour l'Allemagne et le Royaume-Uni une situation sans changement alors que, pour la France, la part des exportations est passée de 13 à 17 p. 100.

Il est vrai — j'y reviendrai tout à l'heure en répondant à M. Chalandon — qu'il est à la fois normal et nécessaire d'envisager, non seulement de la part de l'Etat, mais également de la part des chefs d'entreprise, un effort correspondant à nos ambitions et aux recommandations du Plan. Toutefois, il faut retenir qu'un progrès considérable a été accompli ; l'on ne peut se référer uniquement aux chiffres actuels et déplorer la disparité de niveau qu'ils indiquent encore, et il faut constater qu'au cours des dernières années nous avons accompli relativement un plus grand effort que nos voisins, même si, en valeur absolue, l'avance de ces derniers est évidente. Je reviendrai sur ce point car le problème des exportations est certainement le problème crucial de demain.

Après la production intérieure, après les exportations, vient, dans les difficultés d'application du Plan, le problème des prix.

Je dois rectifier un jugement un peu sévère de M. Paquet qui estime que, cette année, nous sommes de nouveau en queue du peloton. Cela n'est pas exact. Nous nous trouvons, à l'heure actuelle, et pour les douze derniers mois connus, dans une moyenne tout à fait convenable par rapport à nos six principaux clients.

Ce qui est exact, c'est que nous allons nous trouver, au cours des mois prochains, non pas dans une psychose de hausse des prix — j'en ai trop entendu parler ici pour ne pas m'élever contre certaines allégations — mais dans l'obligation de veiller tout particulièrement à leur évolution.

Nous devons y veiller pour deux raisons. L'une est d'ordre mécanique. La situation — nul ne peut, je crois, le contester — nous a imposé une remise en ordre des tarifs indispensable à l'équilibre des finances publiques, indispensable à la bonne gestion de certaines entreprises, indispensable enfin pour éviter un surcroît de charges aux contribuables.

Cette remise en ordre de certains tarifs — qui n'avait pu être réalisée au cours des années antérieures — a également une incidence mécanique sur les prix.

Par ailleurs, il faut bien voir également l'incidence inévitable de notre politique des prix agricoles. Il n'est pas possible — j'aurai l'occasion d'y revenir — d'envisager ce que l'on appelle un « transfert » en faveur d'une catégorie de la population sans qu'une autre partie de la population en supporte les conséquences et en fasse les frais. Il en est ainsi notamment de notre politique délibérément voulue des prix agricoles.

Au-delà de ces mesures se pose le problème de l'application de la taxe sur la valeur ajoutée à partir du 1er janvier prochain. Sur ce point, je rectifierai ce qui a été dit ou préciserai ce que j'ai moi-même déclaré.

L'institution de la taxe sur la valeur ajoutée — je l'ai dit, après bien d'autres — a une double conséquence : d'une part, elle favorise les investissements et les exportations ; d'autre part, elle diminue le coût de divers services, notamment des transports pour les régions éloignées des marchés et des matières premières, et elle a comme incidence le report d'une partie de cette baisse sur un certain nombre de prix à la consommation.

Mécaniquement, et je puis vous assurer que cela est maintenant bien compris par l'ensemble des organisations professionnelles, on peut parfaitement admettre qu'au lendemain de la généralisation de la T. V. A. l'effet sur la moyenne des prix soit quasi insensible.

Ce que nous craignons — c'est d'ailleurs une des raisons de la campagne d'information commencée depuis 1966 et qui s'intensifie — c'est que, au cours des premières semaines, il y ait une sorte de déséquilibre entre les baisses de prix des uns et les risques de hausse des autres et que, pour les uns, l'incidence de la T. V. A. tarde plus que pour les autres à se manifester.

Mais l'ensemble, ou peu s'en faut, des organisations commerciales intéressées comprennent le problème et leurs dirigeants sont maintenant très favorables à une collaboration avec les pouvoirs publics pour atténuer au maximum les incidences psychologiques de cette importante modification fiscale.

Dans ces conditions, je ne voudrais pas qu'au sujet de l'application du Plan dans le domaine des prix règne ici une sorte d'inquiétude. Ce terme d'inquiétude — j'en reparlerai en réponse à M. Chalandon — est certes justifié quand on pense aux risques à prendre et aux soucis à accepter, mais je tiens à répéter que, s'agissant de l'épargne et de l'investissement, rarement un plan n'a été aussi bien suivi et qu'en ce qui concerne la production et les exportations, la solution de nos difficultés n'est nullement hors de notre portée. Voilà pour le premier point.

J'en viens au second point, lié d'ailleurs au précédent. La plupart des orateurs ont évoqué, notamment cet après-midi, le problème des structures.

A juste titre, on a pris en considération le fait que nos structures étaient non adaptées, parfois vieillies. Je le comprends.

Il m'est arrivé, lorsque j'était député, parlant au moment de l'élaboration du Ve Plan — peut-être M. Giscard d'Estaing s'en souvient-il — de dire que tous les jours de la semaine on évoque volontiers au Parlement la nécessité de réformer les structures et que le dimanche on fait l'éloge des petites entreprises industrielles, commerciales et agricoles.

En chacun de nous, il y a deux hommes. Il y a d'une part l'homme qui, du point de vue économique, voit parfaitement ce qu'il faut entreprendre et surtout réussir au cours des vingt-cinq prochaines années. Cette tâche est d'ailleurs entreprise, en fin de compte, depuis l'achèvement de la seconde guerre mondiale. Il y a, d'autre part, l'homme animé par la préoccupation sociale, qui n'est pas seulement d'ordre électoral mais qui est aussi d'ordre politique, de ne pas bouleverser en quelques années les structures traditionnelles de la France, qu'elles soient paysannes, industrielles ou commerciales.

Cette contradiction, chacun de nous la porte et la portera longtemps en lui-même.

Ce qui est vrai et ce qu'il faut bien considérer, c'est que l'effort de réforme des structures est entrepris dans notre pays d'une manière relativement soutenue.

Le fait même que la population active agricole diminue depuis tant d'années constitue en soi une réforme de structure dont bien des régions donnent l'exemple, et le bon exemple.

Le fait d'avoir adopté — pour ne prendre que les dernières mesures — toute une série de dispositions de nature à compléter celles qui existaient déjà montre bien le chemin que nous suivons.

Je rappellerai simplement quelques dispositions parmi celles qui ont été prises au cours des derniers mois.

Le Gouvernement a pris diverses mesures concernant le secteur bancaire et le secteur financier, qu'il s'agisse de relever le capital minimum des banques ou de modifier les modalités du crédit à court terme et du crédit à long terme. Ce sont des réformes de structures capitales pour l'avenir. Pourtant aucune d'entre elles n'a valu à leur auteur que des compliments.

D'autre part, le problème de la dimension des entreprises a fait l'objet d'une disposition fort importante qui a été adoptée dans la loi de 1965 — vous vous en souvenez. Nous venons de la compléter par une ordonnance qui, à la neutralité fiscale déjà fort importante édictée en 1965, ajoute maintenant une incitation fiscale.

M. Cousté a fait allusion à juste titre à l'ordonnance sur les groupements d'entreprises. Cette ordonnance, que je souhaite voir bien connue et bien répandue et dont les premières applications sont déjà envisagées, a été décidée pour résoudre précisément la contradiction qui se manifeste entre l'existence de très nombreuses petites et moyennes entreprises dont les dirigeants refusent d'accepter, le cœur léger, une fusion et la nécessité de les associer en fonction de l'urgence d'établir des réseaux commerciaux ou des programmes de recherches ou, le cas échéant, de s'associer pour faire face à de grandes commandes nationales ou internationales.

Donc l'effort est poursuivi de manière constante, même en matière agricole. L'ordonnance sur la coopération, que bien souvent on a critiquée sans l'avoir lue, traduit la volonté d'une part, de conserver les règles fondamentales traditionnelles en matière d'associations économiques pour nos cultivateurs et nos exploitants, d'autre part, de mettre à leur disposition les moyens qui existent déjà chez nos voisins sous forme de coopératives plus importantes et aptes à s'associer à l'activité industrielle pour réussir à la fois transformation et exportation.

Donc l'effort sur les structures est permanent et constant. A ces dispositions, presque chaque mois s'ajoutent des mesures exemplaires prises par l'Etat. Les fusions de banques, d'organismes chimiques et miniers et de nombreux autres exemples témoignent qu'à côté des dispositions prises par le Gouvernement ou par le Parlement, un effort de novation de nos structures se poursuit constamment.

Bien entendu, on ne change pas une structure sociologique en une génération, de même qu'au niveau des chefs d'entreprise on ne change pas un comportement, un tempérament et ce qui est vrai pour les cultivateurs l'est aussi pour de nombreux chefs d'entreprises industrielles et commerciales.

Tel est le second point que je voulais développer ; il avait trait à l'analyse de l'insuffisance de nos réformes de structures.

Enfin, en un troisième point, je voudrais répondre à M. Duffaut et à ceux qui nous contestent le droit d'évoquer la situation de nos partenaires pour justifier nos difficultés.

Je reconnais, en effet, que cela ne nous permet pas d'éluder nos propres responsabilités, nos propres erreurs, soit celles des pouvoirs publics, soit celles de la nation tout entière. Certes, si nous disposions de structures agricoles et industrielles différentes, nous aurions pour résister aux vagues venant de l'extérieur des possibilités plus grandes que celles qui sont présentement les nôtres. L'effort entrepris tend effectivement à donner plus de mobilité à la capacité inventive, technique, industrielle et commerciale de nos chefs d'entreprises industrielles et agricoles.

Mais on ne peut à la fois vouloir le Marché commun pour son soleil et le refuser pour ses pluies.

On a voulu le Marché commun et la Communauté économique européenne pour ouvrir des débouchés, des débouchés pour nous, mais aussi pour les autres. C'est ce qu'on a appelé l'inter-

pénétration et d'aucuns, l'intégration. A partir du moment où l'un des partenaires, le plus important d'entre eux, connaît des difficultés et achète moins, les conséquences normales sont forcément une diminution d'activité. C'est aux pouvoirs publics qu'il appartient de la corriger, avec l'aide des industriels.

Mais sur le fond du problème, tout en ne dégageant en aucune façon nos responsabilités, j'attire l'attention de cette Assemblée sur le fait que tout ce qui comporte la possibilité de conséquences favorables ne peut pas ne pas comporter aussi la possibilité de conséquences moins agréables.

Le Marché commun, en lui-même, n'est pas une panacée. Il est la création d'une aire économique commune qui doit être une aire commune de prospérité. L'effort de coordination des gouvernements, et notamment des ministres des finances, tend, à travers la conjoncture, à aller dans ce sens, mais lorsqu'une situation difficile est créée à l'intérieur de cette communauté, tout le monde ou presque doit en subir les conséquences. Ce sont les faits. Je n'en dis pas plus, mais je ne pouvais en dire moins.

M. Chalandon a traité plus particulièrement le problème des charges et il a, à ce propos, cité un chiffre qui n'est pas inexact. La somme de la fiscalité directe, de la fiscalité des collectivités locales et des charges sociales rapportée à la production intérieure brute représente pour les entreprises françaises une charge totale de l'ordre de 42 p. 100.

Je lui réponds, comme je l'ai fait récemment à la commission des finances, que ce taux n'est pas aberrant par rapport à celui de nos concurrents du Marché commun. Ce qui est vrai, c'est que la structure de ces charges est différente.

En France, les charges d'impôts directs sont relativement moindres — je le répète à M. Duhamel — les impôts indirects sont relativement supérieurs et les charges sociales, dans l'ensemble, sont plus élevées, car la répartition fiscale et sociale chez nos partenaires n'est pas la même. Mais, au total, nous ne pouvons pas dire que les industriels français sont les plus surchargés de la Communauté économique européenne.

D'où vient l'augmentation récente telle qu'elle apparaît dans les documents budgétaires, qui traduisent les dernières mesures prises et les dispositions prévues par le projet de budget ? Elle résulte essentiellement de notre devoir national de solidarité envers les agriculteurs.

Nous pensons tous que dans dix ou douze ans l'agriculture aura franchi une étape décisive de sa mutation. Mais le problème n'est pas nouveau et dans certains secteurs il est particulièrement aigu. Il faut donc faire un effort.

J'ai rappelé tout à l'heure que près de 5 p. 100 du budget total de 1968 sont affectés aux prestations sociales agricoles.

C'est là un devoir national de solidarité, et c'est celui qui pèse le plus à l'heure actuelle dans la croissance de nos charges.

Là aussi il faut savoir ce que l'on veut. A partir du moment où l'on souhaite aider la mutation agricole française, cela représente un coût qui se traduit à travers le budget par l'accroissement des charges des entreprises.

Mais lorsque M. Duhamel a suggéré — à voix plus basse et très rapidement — que l'on pourrait envisager de modifier la durée du travail ou l'âge de la retraite, il aurait dû penser que dans le contexte actuel de la concurrence internationale les charges seraient sérieusement aggravées.

Que dans certains cas — nous l'avons dit — il faille éviter des horaires supplémentaires, qu'il faille prolonger la scolarité pour les jeunes — cela a été fait et se poursuivra à travers bien des difficultés — que pour certains métiers particulièrement fatigants il faille réexaminer les problèmes d'âge de la retraite, tout cela est possible. Aux charges directes de l'Etat s'ajoutent, en effet, les charges générales d'une conception sociale. Présentement il faut sur ce point suivre une voie qui est celle de l'harmonisation européenne et se préoccuper avant toute chose de ne pas prendre des mesures qui aggraveraient les dispositions budgétaires.

M. Ebrard a parlé de l'insuffisance de la décentralisation. Celle-ci — je l'ai déjà dit, peut-être à lui-même — ne se fait pas uniquement à coup de décrets ou d'argent, elle se fait aussi par une orientation d'esprit.

Or, depuis un certain nombre d'années, l'orientation d'esprit est bien meilleure et je ne mets pas uniquement au compte des gouvernements et des mesures prises le mouvement qui s'est dessiné, mouvement nouveau qui a permis à des industries de s'installer dans un grand nombre de régions, mais nous sommes tellement conscients de ce que vient de dire M. Ebrard qu'un effort supplémentaire a encore été fait au cours de cet été par voie d'ordonnances et de décrets.

Ce qu'il doit savoir c'est que, année après année, le problème parfois change de face.

Lorsque le problème de la décentralisation était évoqué il y a seulement cinq ou six ans, on pensait avant tout à l'Ouest, à la Bretagne, au Sud-Ouest. Aujourd'hui, d'autres régions sont en cause : le Nord - Pas-de-Calais, la Lorraine, le Centre. Ainsi, dans certains cas, des espoirs nourris n'ont peut-être pas reçu satisfaction, mais si l'on examine l'ensemble de l'effort qui est actuellement entrepris, on ne peut certainement nous reprocher, ni l'insuffisance des mesures prises, ni l'insuffisance des crédits.

Ainsi que je le rappelais hier, sur le montant de l'emprunt émis au printemps, 300 millions de francs ont été réservés uniquement aux investissements destinés à la province, en particulier aux régions qui ont besoin de nouvelles industries. Les dossiers, demandés au mois de juillet, sont actuellement soumis à l'examen. La plupart des crédits seront accordés avant la fin de l'année.

Qui en profitera ? Le Nord - Pas-de-Calais, la Lorraine, la Bretagne et le Centre.

Cet effort est exceptionnel, puisque ces 300 millions de francs provenant d'un emprunt d'Etat viennent ainsi s'ajouter à l'augmentation du taux des primes et à la décision de subventionner désormais la décentralisation du secteur tertiaire.

Sans doute, peut-on toujours envisager de faire plus, mais actuellement aucune demande de décentralisation ne reste insatisfaite dès qu'elle présente un caractère sérieux. En outre, la délégation à l'aménagement du territoire et les préfets interviennent au premier chef pour prendre des mesures de complément à cet effort de l'Etat, aussi bien en ce qui concerne les industriels à Paris que les collectivités locales en province.

Ainsi, ayant essayé de répondre à certaines des questions qui ont été posées, j'en viens aux propositions et aux mesures qui ont été suggérées. Sur ce point, je ne dirai rien de neuf ; d'ailleurs, les orateurs qui sont intervenus n'ont pas non plus apporté de novations aux discussions théoriques ou pratiques que nous avons eues au cours des mois passés.

On doit bien se rendre compte, sur les bancs de la majorité comme sur ceux de l'opposition — je n'ai peut-être pas suffisamment insisté sur ce point hier — que des contradictions surviennent nécessairement lorsque la politique à moyen et à long terme n'est pas la même que la politique à court terme.

Jusqu'au milieu de l'année 1966, la politique d'expansion dans la stabilité, en raison de certains aléas qui se sont produits, notamment le risque d'inflation en 1962-1963, était à la fois adaptée au moyen terme et au court terme.

Depuis le milieu de l'année 1966, et plus précisément depuis que nous avons pris la résolution de nous attaquer à la baisse de la conjoncture, il y a divergence entre le moyen terme et le court terme et je voudrais encore m'expliquer sur ce point avant de répondre aux différentes observations.

Le moyen terme et le long terme, conformément au Plan, exigent — combien de fois ne l'a-t-on pas entendu au cours des débats antérieurs — priorité à l'épargne, priorité à l'investissement.

Une politique à court terme, une politique de circonstance est naturellement tentée de donner sinon la priorité du moins une plus grande place à la consommation.

L'effort à moyen terme — et Dieu sait si nous l'avons entendu hier et aujourd'hui — exige des réformes de structures et une meilleure productivité, tout le monde le sait. Mais une meilleure structure et une productivité meilleure entraînent neuf fois sur dix une diminution de l'emploi. Une politique à court terme, même si la durée doit être brève, évite, au contraire, une augmentation trop sensible en période de conjoncture du nombre de sans-emploi

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner si au-delà des discussions doctrinales nous nous trouvons en fait, dans ce budget, tiraillés entre deux exigences : ne pas sacrifier l'avenir, l'épargne, l'investissement, les chances d'exportation, les réformes de structures, la productivité et en même temps faire en sorte que dans le court terme soient prévues des mesures de soutien d'ordre général, accompagnées de mesures de soutien particulier à telle profession, mines ou agriculture, ou à telle région qui se trouve dans une situation déplorable. Il peut, par conséquent, en résulter une contradiction.

J'ai une certaine admiration pour ceux qui croient qu'à l'heure actuelle, on pourrait par un seul procédé à la fois envisager de résoudre les difficultés à court terme et ne pas handicaper l'avenir. Il faut à chaque instant établir un bilan, faire une synthèse et une moyenne.

Je ne m'étendrai pas sur le discours de M. Lamps que j'ai cependant écouté avec beaucoup d'attention. M. Lamps pense-t-il

que les gouvernements qui, en d'autres pays, sont au pouvoir et auxquels il apporterait volontiers son suffrage applaudiraient à l'idée que l'essentiel est de diminuer les impôts indirects et les impôts directs et en même temps d'augmenter les dépenses ? Il y a une certaine contradiction dans son propos. Je comprends bien qu'il est facile d'exposer cette contradiction mais je doute que des gouvernements quels qu'ils soient puissent accepter aisément de suivre ce conseil.

M. René Lamps. Vous déformez un peu mon propos.

M. le ministre de l'économie et des finances. M. Duffaut, dans une thèse que je connais bien, à laquelle, volontiers je souscrirais et qui a été, je crois, reprise aujourd'hui par M. Ebrard et par M. Poudevigne, a souligné l'insuffisance de la croissance industrielle et, par conséquent, l'acuité des problèmes de l'emploi. Il a repris le thème suivant : si vous vous contentez d'une augmentation de 5 p. 100, vous ne résoudrez pas de manière satisfaisante le problème de l'emploi ; donc fixez ce taux à 6 p. 100 et essayez même de le dépasser.

Je voudrais qu'on se reporte d'abord à la discussion sur le plan et, ensuite, à l'expérience. Lorsque le plan a été présenté, tout le monde s'est bien rendu compte que l'augmentation annuelle de 5 p. 100 qui était prévue représentait un but ambitieux. C'est, en effet, un but ambitieux pour le budget de l'Etat et lorsque j'entends certains orateurs, et notamment M. Chalandon, expliquer que le marché financier est à juste titre trop étroit parce que l'Etat y est trop présent, je suis obligé d'indiquer que cela est dû en partie à la nécessité, pour l'Etat, non seulement de faire face à de nombreuses interventions et aux charges qu'elles entraînent, mais également à l'obligation pour l'Etat de réaliser ce plan ambitieux au moyen des investissements qui sont à la charge du budget.

Alors, comment peut-on prétendre que l'on doive atteindre un taux de 6 p. 100 ?

Serait-on assuré — et sur ce point je ne peux donner mon accord — en augmentant les dépenses de consommation, d'obtenir, à la fois, des réformes de structures, une augmentation des investissements et une amélioration de notre balance commerciale ? En aucune façon !

Comment pourrait-on imaginer qu'une augmentation des possibilités d'achat du marché national n'entraînerait pas une aggravation de notre déséquilibre de la balance commerciale et cela pour deux raisons ? D'une part cette augmentation du pouvoir d'achat inciterait encore davantage tous nos chefs d'entreprise à considérer que le marché national est prioritaire et qu'il ne faut pas satisfaire d'abord les demandes extérieures.

Dans l'ensemble de la Communauté, nous serions de nouveau ce que nous avons été et continuons à être, un marché privilégié pour le développement des importations. D'autre part, il n'est pas exact de dire que c'est en période de consommation excessive ou, en tout cas, de forte consommation, que se font les réformes de structures.

L'exemple des dernières années et l'expérience montrent que les réformes de structures se font essentiellement dans deux types de circonstances, l'un déplorable, l'autre souhaitable ; l'un déplorable, c'est lorsque les réformes sont prises sous la pression dans les périodes de grandes difficultés ; l'autre souhaitable c'est lorsque l'Etat prend les mesures nécessaires pour accompagner et orienter les réformes de structures.

Lorsque, au contraire, il y a une relative abondance de la consommation, on s'aperçoit que les réformes de structures ne se font pas ou, en tout cas, sont retardées alors qu'il faudrait les accentuer.

Le choix fait par le Plan fonde notre taux d'expansion sur une augmentation de l'épargne, de l'investissement, qui seuls permettent les changements de structures et favorisent l'exportation. On parle de la consommation en fonction de la conjoncture, j'y reviendrai. Mais, à long terme, je vous mets en garde, toutes les études le prouvent : le Plan a sa logique ; il serait très dangereux de ne pas l'accepter.

Actuellement — je ne crois pas me tromper — l'objectif d'une expansion de 5 p. 100 par an est encore à notre portée dans la stabilité. Je ne suis pas sûr que l'on pourrait dépasser aisément ce taux moyen. Nous l'avons dépassé une année. Je souhaite pouvoir recommencer, certes, mais ce serait plutôt la conséquence de l'augmentation du nombre des emplois, par l'amélioration de notre effort d'investissement et de celui des industries, ainsi que d'un meilleur rendement de l'épargne et du crédit. Je ne crois pas que l'on puisse souhaiter le même résultat en acceptant de considérer une politique continue de la consommation comme le moyen d'atteindre les objectifs du Plan.

Il existe un autre problème mais il est parfaitement délimité : c'est celui de l'action conjoncturelle. Sur ce point j'indique notamment à MM. Duhamel et Duffaut qu'au cours de l'année 1967 — M. Duhamel l'a reconnu — notre effort a porté en partie sur la consommation. Il a porté en partie — je le répète après M. Duhamel — sur les logements par l'octroi anticipé de crédits et l'ouverture de crédits nouveaux.

Pourquoi avons-nous porté notre effort en premier lieu sur le logement ? Parce que le développement de la construction de logements, outre son aspect bénéfique du point de vue social, permet de soutenir l'économie sans modifier les éléments essentiels de la balance du commerce car il n'y a pas d'importation dans ce secteur.

Nous avons par ailleurs accéléré le rythme des commandes de l'Etat et des entreprises publiques.

Enfin, nous avons pris des mesures qui vont directement dans le sens que vous souhaitez. Elles portent d'abord sur la fiscalité, la ristourne de 100 francs que M. Duffaut m'a reprochée. Je ne lui ai d'ailleurs pas bien répondu : nous l'appliquons effectivement ; il est seulement prévu que si le Parlement ne ratifiait pas cette disposition dans le collectif, nous réclamerions aux contribuables le remboursement des sommes que nous leur aurions restituées. Nous restons bien dans la logique constitutionnelle. (*Sourires sur de nombreux bancs.*)

Nous avons donc fait sur ce point un effort pour la consommation.

C'est également un effort non négligeable que d'avoir renoncé à un emprunt cet automne et de ne pas avoir pris de décision *a priori* quant à l'emprunt que nous pourrions éventuellement lancer l'année prochaine.

Nous ne sommes donc hostiles en aucune façon à un encouragement à la consommation.

J'ajoute que le budget de 1968 — je l'ai indiqué hier en répondant à la question préalable — représente un effort fiscal non négligeable, comme je l'ai signalé pour le budget de 1967. Nous avions prévu un plan en deux étapes et je le crois raisonnable : un premier effort porte sur la taxe sur la valeur ajoutée, c'est-à-dire sur l'ensemble des taxes sur le chiffre d'affaires ; la seconde étape sera la réforme de l'impôt général sur le revenu.

A ce sujet, les discours que l'on entend volontiers sont souvent contradictoires. Certains affirment — je l'entends bien souvent : le système fiscal français et d'une manière générale le système des charges qui pèsent sur les entreprises n'est pas bon car il fait la part trop belle à l'impôt indirect ; il faut donc augmenter celle de l'impôt direct.

Dans le même temps, d'autres soutiennent : l'impôt direct touche un trop grand nombre de contribuables ; il faut donc en réduire l'assiette.

C'est entre ces deux contradictions que nous devrons présenter un important projet de réforme et, quels que soient les bruits de couloirs ou d'antichambres, que M. Poudevigne ne doute point que la réforme de l'impôt général sur le revenu se fera dans un esprit dont le moins que je puisse dire est que les familles, et notamment les plus modestes, ne verront pas diminuer l'avantage fiscal dont elles bénéficient actuellement. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la Ve République et des républicains indépendants.*)

M. Jean Poudevigne. Monsieur le ministre, je vous remercie de les rassurer.

M. le ministre de l'économie et des finances. Le déficit de 1967 — je voudrais m'en expliquer au cas où tous les parlementaires ne seraient pas présents lorsque le « collectif » qui le montrera viendra en discussion — atteindra 7 milliards de francs. Ce chiffre comprend pour plus de la moitié des sommes qui avaient été annoncées ici lors de la discussion du budget de 1967. J'avais parlé du déficit de la sécurité sociale. Je l'avais évalué à près de 3 milliards de francs. J'avais parlé d'un emprunt. Cet emprunt a eu lieu.

Le seul problème que j'avais laissé dans l'ombre était de savoir si le déficit de la sécurité sociale serait compensé par des recettes nouvelles ou par des économies. Les impératifs de la situation économique n'ont pas permis d'inscrire en face de ce chiffre de 3 milliards de francs les recettes ou les économies correspondantes, ce qui ménage un soutien à la consommation. A part cela, les dépenses supplémentaires résultent non pas d'estimations fausses ou insuffisantes, mais d'actes volontaires. C'est notamment le cas de l'augmentation du crédit affecté à la fonction publique ou au logement.

Autrement dit, le déficit ne résulte pas de l'insincérité du budget présenté pour 1967, mais au contraire d'une politique délibérée.

Et, comme l'a fort bien noté M. Chalandon, je le répète parce c'est la vérité, les mesures prises — était-ce trop tôt, était-ce

trop tard ? — aux mois de janvier, de mai, de juin et de septembre vont, pour la plupart, produire leur effet dans les derniers mois de cette année. Elles l'ont déjà produit dans le bâtiment. Il se fait sentir seulement maintenant pour la consommation, d'une part, et pour les commerçants, d'autre part, qui ne redoutent plus les incidences de la taxe sur la valeur ajoutée sur la constitution de leurs stocks.

Dans ces conditions et compte tenu également des perspectives améliorées relatives à la situation internationale de l'année 1968, nous avons estimé qu'il ne faut pas prévoir pour 1968 — et de beaucoup — un déficit égal à celui de 1967. Le déficit qui vous est présenté est moindre puisqu'il n'atteint pas 2 milliards de francs. Par ailleurs, sa nature est différente puisqu'il est entièrement consacré aux investissements, à l'exclusion de toutes dépenses ordinaires. L'ensemble des dépenses ordinaires se retrouve maintenant — M. Paquet m'en donnera acte — au-dessus de la ligne.

C'est pourquoi je pense avec M. Chalandon — que je remercie de son propos — que nous avons tenu la balance égale entre les préoccupations à moyen terme et les préoccupations à court terme.

Je ne pourrai pas accepter, je le dis tout de suite, la proposition de M. Duhamel. J'entends par là que nous ne pourrons pas accepter de revenir sur les dispositions fiscales touchant l'impôt sur le revenu que j'ai énumérées hier, et nous n'en prendrons pas d'autres.

En revanche, dans le courant de l'année 1968, si notre « pilotage à vue » nous indique — je n'ai point pris l'expression pour un reproche mais pour un éloge — qu'il faut rectifier les prévisions ou que des difficultés nouvelles se présentent, nous agirons.

Comment ? Faudra-t-il agir sur l'impôt direct, sur l'impôt indirect, au moyen de crédits budgétaires, en recourant au Trésor ?

Je ne peux pas le préciser et je ne crois pas qu'aucun esprit sérieux pourrait choisir dès aujourd'hui la méthode la plus opportune si, par exemple, la situation devrait changer au printemps prochain ou au millieu de l'année 1968.

Pour terminer, je préciserai deux points au moment où vous allez aborder la loi de finances pour 1968 : vous serez saisis, d'ici le 31 décembre, non seulement du projet de loi de finances rectificative pour l'année 1967, collectif auquel je viens de faire allusion, mais aussi, par suite d'un effort qui avait été demandé par l'Assemblée et en particulier par sa commission des finances — fait unique dans les annales financières — du projet de loi de règlement de l'exercice 1966 que vous pourrez donc voter.

Ainsi, pour la première fois depuis longtemps, le Parlement pourra, s'il le veut, exercer son contrôle sur une loi de règlement moins d'un an après l'achèvement d'un exercice budgétaire. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains i dépendants.*)

Cette remarque d'ordre parlementaire faite, je prendrai à mon compte la conclusion de M. Chalandon. Un ministre des finances — et je pense à tous ceux qui songent le devenir un jour comme à ceux qui l'ont déjà été — sait parfaitement qu'il ne vit pas sans une inquiétude, qui ne provient pas seulement de la conjoncture mais aussi des risques qu'il faut prendre.

Le budget qui vous est présenté est un risque. Ce risque, je l'ai bien indiqué, il réside dans la volonté à la fois de satisfaire les objectifs du Plan pour ce qui concerne les investissements budgétaires, de faire face au mieux à des transferts sociaux que nous considérons comme indispensables, de mettre de l'ordre dans les interventions économiques, tout en en maintenant beaucoup, notamment en faveur de l'agriculture, et de soutenir la conjoncture par des mesures fiscales et budgétaires.

Je reconnais volontiers que l'inclusion de tous ces objectifs dans un projet de loi de finances comporte un risque et constitue un sujet d'inquiétude.

Mais je crois pouvoir dire à la majorité des députés qu'ils peuvent soutenir le Gouvernement en acceptant d'assumer une petite part de ce risque et de cette inquiétude. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. La discussion générale est close.

J'ai reçu de MM. Robert Manceau, Robert Ballanger, Georges Gosnat, Fernand Grenier, René Lamps, Arthur Ramette, Tony Rieubon, Mme Claire Vergnaud, M. Robert Vizet, et des membres du groupe communiste et apparentés, une motion de renvoi à la commission saisie au fond de l'ensemble du texte en discussion, déposée en vertu de l'article 91, alinéa 5, du règlement, et ainsi rédigée :

« Considérant que les ordonnances prises en vertu des pouvoirs spéciaux ont une répercussion sur le budget de l'Etat, l'Assemblée nationale décide de renvoyer la loi de finances devant la commission afin que, dans un délai de quarante-huit heures, le Gouvernement puisse déposer les projets de loi tendant à la ratification des ordonnances. »

Je rappelle que peuvent seuls intervenir dans cette discussion l'auteur de la motion, un orateur d'opinion contraire, le Gouvernement et le président ou le rapporteur de la commission saisie au fond.

Le président peut toutefois autoriser un orateur à répondre au Gouvernement ou à la commission.

La parole est à M. Manceau.

M. Robert Manceau. Mesdames, messieurs, la motion de renvoi que j'ai déposée avec plusieurs de mes collègues au nom du groupe communiste se justifie d'elle-même.

Il est en effet incontestable que les ordonnances prises en vertu des pouvoirs spéciaux ont des incidences sur le budget de l'Etat que nous nous préparons à discuter.

On peut mesurer maintenant combien sont graves les atteintes aux droits sociaux et au pouvoir d'achat des travailleurs que ces ordonnances comportent, notamment en ce qui concerne la sécurité sociale. Or toutes ces dispositions antisociales ont été prises sans que le Gouvernement soumette ses projets à la sanction du Parlement.

Si, comme le prétendaient lors du débat sur la motion de censure MM. Sabatier et Ribadeau Dumas, ces ordonnances étaient bénéfiques pour les travailleurs, on ne voit pas pourquoi le Gouvernement ne les soumettrait pas à la ratification du Parlement.

Les travailleurs, eux, ne s'y sont pas trompés. L'ampleur et le nombre des délégations, représentant des milliers de personnes, qui se sont présentées avant-hier à l'Assemblée nationale en est le témoignage. Les manifestations ouvrières et paysannes qui se succèdent ou se préparent dans tout le pays confirment la volonté des travailleurs des villes et des champs de ne pas être sacrifiés à la politique réactionnaire du régime gaulliste.

A ce propos, je voudrais élever ici une vive protestation contre les brutalités policières qui marquent ces manifestations et qui engendrent des incidents graves (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste*) alors que sans l'intervention de la police elles se dérouleraient dans le calme.

C'est ainsi que mardi dernier les incidents du Mans auraient pu être évités. Huit mille travailleurs manifestaient pour l'abrogation des ordonnances, et comme l'indique le communiqué du syndicat de la Régie Renault du Mans et des unions départementales C. G. T. - C. F. D. T., « sans les provocations des C. R. S. placés sous les ordres du préfet, la manifestation se serait déroulée dans le calme »

J'ajoute personnellement qu'il en aurait été de même lors de la manifestation paysanne du Mans la semaine dernière.

Du haut de cette tribune je me joins, au nom du groupe communiste, à la protestation des travailleurs qui dénoncent l'utilisation des gaz lacrymogènes et de la matraque contre ceux qui exercent leur droit de manifester — reconnu par la Constitution — pour exiger le respect de leurs droits à une vie meilleure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Vous prétendez supprimer par vos ordonnances le déficit de la sécurité sociale dont d'ailleurs le Gouvernement porte essentiellement la responsabilité.

Je ne reprendrai pas les arguments qui ont déjà été développés avant-hier par les orateurs des groupes de la gauche qui avaient déposé la motion de censure. Mais chacun sait que le déficit de la sécurité sociale résulte des charges indues qui lui ont été imposées par le Gouvernement. Parmi ces charges il y a, en particulier, certaines dépenses d'équipement et d'investissement hospitalier incorporées dans les prix de journée des hôpitaux remboursés par la sécurité sociale.

Or, si vous voulez vraiment résorber le prétendu déficit de la sécurité sociale, le budget de la santé publique devrait se traduire par une augmentation importante de ses crédits. Il continuera cependant à ne représenter que 2,5 p. 100 du budget national, et la commission des finances a été amenée à le repousser, compte tenu de l'insuffisance de ses dotations.

Par ailleurs, si les sommes prélevées sur le produit de la taxe sur l'utilisation des véhicules à moteur, la fameuse « vignette automobile », ne couvrent pas totalement les dépenses du régime vieillesse auxquelles elles devraient être affectées, du moins devraient-elles figurer en dépenses au bénéfice de ce régime. Or nous n'en trouvons aucune trace.

Aussi insistons-nous pour que le Parlement puisse discuter des ordonnances avant de voter le budget.

C'est d'autant plus nécessaire que ces ordonnances antisociales entrent en application alors que se produit une hausse générale par l'augmentation des impôts, des tarifs publics, des loyers, alors que les paysans connaissent de multiples difficultés, que des milliers de familles françaises des villes et des campagnes s'élèvent contre le sort difficile qui leur est fait et qui contraste considérablement avec les promesses fallacieuses réitérées depuis 1958 par les tenants du régime.

Nous nous sommes, quant à nous, communistes, élevés contre le dessaisissement du Parlement et oppsés à la demande de pouvoirs spéciaux avec les autres élus de la gauche. Nous nous prononçons, ensemble, pour une autre politique économique et sociale, garantissant le progrès et l'expansion, les conquêtes sociales et le droit à la santé des travailleurs, le plein emploi et plus de justice fiscale.

Notre motion a pour objet d'obliger le Gouvernement à rendre des comptes à la représentation nationale et à mettre chaque député et chaque groupe parlementaire devant la responsabilité, par son vote, d'abroger ou de corriger les ordonnances, sous le contrôle populaire.

C'est pourquoi nous invitons le Gouvernement à déposer les instruments de ratification de ses ordonnances avant la discussion budgétaire. Sans doute, pour assurer sa précaire majorité, le Premier ministre a-t-il promis avant-hier qu'il serait prêt à discuter ultérieurement des propositions de loi d'origine parlementaire modifiant ses ordonnances Mais quand on connaît l'extrême rareté des propositions d'origine parlementaire franchissant le cap de l'ordre du jour et inscrites à nos travaux, on peut considérer à juste titre que cette promesse circonstancielle restera sans suite.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas sérieux de discuter et de voter un budget traduisant dans le domaine financier l'incidence des ordonnances tout en prétendant qu'elles pourront donner lieu, ultérieurement, à un véritable débat de ratification.

Depuis 1958, les précédents prouvent que le Gouvernement entend au contraire se dérober et tenter de créer l'irréversible. S'il était respectueux de ses engagements et de la représentation nationale, s'il voulait vraiment le dialogue que certains lui demandent sans grande conviction, ces textes de ratification devraient être déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale avant la discussion budgétaire. C'est l'objet de notre motion de renvoi. Son vote mettra à l'aise ceux qui jugeaient avant-hier la motion de censure inopportune et inefficace et qui nous donnaient rendez-vous pour la discussion budgétaire.

Ils ont ainsi l'occasion de réclamer la discussion de ces ordonnances et de se prononcer pour ou contre la politique économique et sociale du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. le ministre de l'économie et des finances. Le Gouvernement demande à l'Assemblée de rejeter la motion de renvoi. Le problème des ordonnances a été traité dès mardi par M. le Premier ministre et des engagements ont été pris, dont l'Assemblée se souvient.

Au demeurant, l'important, à l'heure actuelle, est de discuter la loi de finances.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Philippe Rivain, *rapporteur général.* La commission n'a pas été saisie de cette motion. Je désire toutefois présenter une simple remarque relative à la procédure. L'article 91 du règlement de l'Assemblée, dans son alinéa 5, dispose que l'effet d'une motion de renvoi « en cas d'adoption, est de suspendre le débat jusqu'à présentation par la commission d'un nouveau rapport ».

Or, notre commission — avec d'ailleurs le concours de nos collègues communistes — a mis au point une série de décisions concernant la loi de finances. Au surplus, elle a adopté la première partie de ce projet. Le rapport a été rédigé, publié, et nous sommes prêts à en discuter.

M. le président. Je mets aux voix la motion de renvoi à la commission saisie au fond, présentée par MM. Robert Manceau, Robert Ballanger, Georges Gosnat, Fernand Grenier, René Lamps, Arthur Ramette, René Rieubon, Mme Claire Vergnaud, M. Robert Vizet et les membres du groupe communiste et apparentés.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais et sera ouvert dans cinq minutes.

. . . . . .

M. le président. Je prie mesdames et messieurs les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	445
Nombre de suffrages exprimés	445
Majorité absolue	223
Pour l'adoption	199
Contre	246

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

La motion de renvoi en commission étant rejetée, le passage à la discussion des articles du projet de loi de finances dans le texte du Gouvernement est de droit.

Première partie.

M. le président. Nous abordons les articles de la première partie du projet de loi de finances.

La discussion de ces articles a été organisé sur douze heures trente minutes dont :

Trois heures pour le Gouvernement et la commission des finances..

Neuf heures trente pour les groupes, soit :

Groupe d'union démocratique pour la Ve République : trois heures cinquante-cinq minutes.

Groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste : deux heures vingt minutes.

Groupe communiste : une heure vingt-cinq minutes.

Groupe des républicains indépendants : cinquante minutes.

Groupe Progrès et démocratie moderne : cinquante minutes.

Isolés : dix minutes.

[*Article 1er.*]

M. le président. Je donne lecture de l'article 1er.

PREMIERE PARTIE

CONDITIONS GENERALES DE L'EQUILIBRE FINANCIER

TITRE Ier

Dispositions relatives aux ressources.

« Art. 1er. — I. Sous réserve des dispositions de la présente loi, continueront d'être opérées pendant l'année 1968 conformément aux dispositions législatives et réglementaires :

« 1° La perception des impôts, produits et revenus affectés à l'Etat ;

« 2° La perception des impôts, produits et revenus affectés aux collectivités territoriales, aux établissements publics et organismes divers dûment habilités.

« II. Toutes contributions, directes ou indirectes, autres que celles qui sont autorisées par les lois, ordonnances et décrets en vigueur et par la présente loi, à quelque titre et sous quelque dénomination qu'elles se perçoivent, sont formelement interdites, à peine contre les employés qui confectionneraient les rôles et tarifs et ceux qui en poursuivraient le recouvrement, d'être poursuivis comme concussionnaires, sans préjudice de l'action en répétition, pendant trois années, contre tous receveurs, percepteurs ou individus qui en auraient fait la perception.

« Sont également punissables des peines prévues à l'égard des concussionnaires, tous détenteurs de l'autorité publique qui, sous

une forme quelconque et pour quelque motif que ce soit, auront, sans autorisation de la loi, accordé toute exonération ou franchise de droit, impôt ou taxe publique, ou auront effectué gratuitement la délivrance de produits des établissements de l'Etat. Ces dispositions sont applicables aux personnels d'autorité des entreprises nationales qui auraient effectué gratuitement, sans autorisation légale ou réglementaire, la délivrance de produits ou services de ces entreprises ».

La parole est à M. Vizet, inscrit sur cet article.

M. Robert Vizet. Mesdames, messieurs, suivant le système actuellement en vigueur, l'article 1er de la loi de finances donne au Gouvernement l'autorisation de faire payer la note de sa politique.

La politique gouvernementale n'a pas les mêmes effets sur tous les citoyens ; la note à payer n'est pas non plus la même pour tous. En effet, l'étude attentive des ressources de l'Etat fait apparaître, une fois de plus, l'injustice du système fiscal français.

Nous pouvons même affirmer que cette injustice s'aggrave au fil des années depuis 1959. Jamais les Français n'auront payé tant d'impôts directs ou indirects, puisque, au total, c'est plus de 116 milliards 200 millions de francs qui vont entrer dans les caisses de l'Etat. Les différents impôts collectés en 1968 représentent plus de 90 p. 100 des recettes de l'Etat.

C'est dans la répartition même de l'imposition que l'on s'aperçoit de l'injustice du système.

L'extension de la T. V. A. — qui entrera en application dès le 1er janvier 1968 — ne modifiera pas sensiblement le poids de la fiscalité indirecte. Les taxes indirectes représenteront encore approximativement les deux tiers des impositions. M. le Premier ministre n'admettait-il pas récemment que les impôts indirects étaient les plus critiqués du point de vue social ?

Les taxes qui frappent les familles de travailleurs plus durement que les autres auront, l'année prochaine, du fait de l'extension de la T. V. A., des répercussions fâcheuses sur les prix. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les consommateurs paieront plus cher, mais l'Etat recevra moins.

Complications pour les nouveaux assujettis, hausse des prix pour les consommateurs, moins-values de recettes pour l'Etat : le moins qu'on puisse dire, c'est que le système n'est pas au point et que les familles de travailleurs feront, une fois encore, les frais de l'opération.

Le caractère de classe de la fiscalité gaulliste apparaît également dans les impôts directs, notamment dans l'imposition sur le revenu des personnes physiques.

Globalement, la progression est importante par rapport à l'an dernier : de 29 milliards 232 millions le montant des impôts sur le revenu passe à 33 milliards 713 millions, soit une augmentation de 4 milliards 481 millions. Le poids de cet impôt par rapport au montant total des impôts s'accroît également de près de 2 p. 100, alors que celui de l'impôt sur la fortune est encore allégé.

Un examen plus attentif montre que l'impôt sur le revenu des personnes physiques, payé essentiellement par les salariés et les contribuables soumis au régime du forfait est en augmentation de 13,7 p. 100 par rapport à 1967.

On remarque également que l'impôt sur les sociétés augmente de 7,2 p. 100 alors que le montant des dépenses de l'Etat ne progresse que de 9 p. 100.

Cette disproportion s'explique par la nécessité de trouver une compensation aux moins-values de recettes provenant des cadeaux que le Gouvernement octroie généreusement aux sociétés capitalistes et à leurs actionnaires.

A cet égard, la lecture du rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances est très édifiante.

Nous apprenons, par exemple, que la suppression de la retenue de 33 p. 100 sur les revenus des valeurs mobilières étrangères encaissées en France se traduit par une perte de recettes de 130 millions. Ce même rapport estime que les conséquences des diverses mesures prises antérieurement pour faciliter la modernisation des entreprises françaises et l'adaptation de leurs structures se traduiront par une perte de recettes de 500 millions. L'application des ordonnances destinées à faciliter la fusion des entreprises entraînera une diminution de recettes de 300 millions.

C'est bien la preuve qu'il y a là un nouveau transfert de charges fiscales, au détriment des travailleurs et au profit des capitalistes.

C'est la raison pour laquelle le groupe communiste s'oppose à l'adoption de l'article 1er de la loi de finances.

Cette politique fiscale n'est pourtant pas inévitable. Le groupe communiste a fait, à maintes reprises, des propositions en vue de démocratiser la fiscalité. Les principales mesures qu'il suggère figurent dans sa proposition de loi n° 78, déposée au début de cette nouvelle législature.

Dans les quatre premiers articles de cette proposition, nous demandons l'abrogation de toutes les mesures fiscales prises en faveur des grandes sociétés capitalistes et de leurs actionnaires, ainsi que l'abrogation de la loi portant extension de la T. V. A., source d'une nouvelle hausse des prix.

Dans la limite des ressources dégagées par l'application des mesures que je viens d'énoncer, nous invitons le Gouvernement à déposer rapidement un projet de loi d'allègement de la fiscalité, comportant notamment les objectifs suivants : le relèvement à 5.000 francs par part du plafond de la première tranche de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et la revision des barèmes ; le relèvement pour les salariés actifs et les retraités, de 10 à 15 p. 100 du taux de la déduction forfaitaire pour frais professionnels, et de 20 à 30 p. 100 du taux de la déduction spéciale ; la réduction de 30 p. 100 des taxes frappant les produits de grande consommation.

Seules ces mesures permettraient de desserrer la pression fiscale que subissent les travailleurs. Elles relanceraient la consommation intérieure, apportant ainsi un stimulant à l'économie française. Elles seraient enfin un premier pas vers une fiscalité véritablement démocratique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1er.

(*L'article 1er, mis aux voix, est adopté.*)

[*Après l'article 1er.*]

M. le président. MM. Gosnat, Robert Ballanger, Fernand Grenier, Lamps, Manceau, Ramette, Rieubon, Mme Vergnaud, M. Robert Vizet, et les membres du groupe communiste ont présenté, après l'article 1er, un amendement n° 40 tendant à insérer le nouvel article suivant :

« A. — Pour le calcul de l'impôt sur les sociétés, ne sont pas admis en déduction du bénéfice imposable :

« a) Les provisions quelles qu'en soient la forme et la dénomination ;

« b) Les amortissements autres que les amortissements linéaires ;

« c) Les traitements, émoluments et rémunérations de toutes natures allouées aux dirigeants des sociétés.

« B. — Du point de vue fiscal, les présidents directeurs et directeurs généraux ne sont pas considérés comme des salariés.

« C. — Sont abrogées la loi du 12 juillet 1965 concernant l'avoir fiscal accordé aux actionnaires, la loi du 18 mai 1966 concernant la déduction pour investissements, l'article 57 de la loi de finances pour 1966 concernant l'exonération d'impôt sur le revenu des personnes physiques pour les revenus des valeurs mobilières, les articles 1er, 2, 4 et 6 de l'ordonnance n° 67-834 du 28 septembre 1967 édictant diverses mesures en vue de faciliter l'adaptation des structures des entreprises, l'article 6 de l'ordonnance n° 67-836 du 28 septembre 1967 destinée à encourager l'épargne et le développement du marché financier.

« D. — Avant le 15 décembre 1967, et dans la limite des ressources ainsi dégagées, le Gouvernement déposera un projet de loi d'allègement de la fiscalité comprenant notamment les objectifs suivants :

« Le relèvement à 5.000 F par part du plafond de la première tranche de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et la revision du barème ;

« Le relèvement pour les salariés actifs et retraités, de 10 à 15 p. 100 du taux de la déduction forfaitaire, pour frais professionnels et de 20 à 30 p. 100 du taux de la déduction spéciale ;

« La déduction pour les femmes travailleuses des sommes affectées à la garde des enfants. »

La parole est à M. Gosnat.

M. Georges Gosnat. Mesdames, messieurs, dans son rapport sur le projet de loi de finances pour 1967, le rapporteur général

de l'époque, M. Louis Vallon, avait vigoureusement dénoncé la structure actuelle de la fiscalité directe.

« Aujourd'hui, écrivait-il, l'impôt sur le revenu des personnes physiques viole l'égalité devant l'impôt » Et, dans son rapport oral, il s'était même écrié : « Un impôt qui n'atteint pratiquement qu'une seule catégorie, celle des traitements, pensions et salaires, est à coup sûr un facteur de désordre social. »

Certes, à considérer l'époque pré-électorale au cours de laquelle ces phrases ont été écrites ou prononcées, on peut imaginer qu'elles visaient moins le Gouvernement que les électeurs. Mais vous savez comment ceux-ci se sont prononcés en retour : ils ont fait comprendre à l'auteur de ces phrases et à nombre de ses amis qu'ils n'étaient pas dupes.

De même, bien qu'ayant été annoncé, je pourrais même dire claironné, quelques jours avant les élections cantonales, l'allégement fiscal de 100 francs accordé cette année aux contribuables payant moins de 1.000 francs d'impôts n'a nullement incité le corps électoral à voter en faveur des candidats de l'actuelle majorité parlementaire. Bien au contraire, et cela pour de nombreuses raisons que mes amis Robert Ballanger et René Lamps ont judicieusement rappelées et qui contrastent singulièrement avec le tableau optimiste de la situation sociale que M. le Premier ministre a cru devoir dresser mardi dernier à cette tribune.

Le caractère foncièrement antidémocratique de la fiscalité actuelle est l'une de ces raisons. Aussi la majorité de la population a-t-elle considéré à juste titre que l'allégement obtenu cette année résultait de sa légitime protestation. Elle a d'ailleurs parfaitement perçu l'aspect démagogique de cette mesure de circonstance qui — lui a-t-on annoncé — ne serait pas prorogée l'année suivante.

Aussi ne manque-t-elle pas non plus de manifester son intention de poursuivre avec encore plus d'opiniâtreté son action en vue d'obtenir une véritable réforme de la fiscalité, et notamment, en tout premier lieu, comme le préconise particulièrement le comité national pour l'allègement de la fiscalité, une réforme de l'impôt général sur le revenu.

Comme on le sait, le rendement de cet impôt n'a cessé de croître dans des proportions considérables depuis 1959, et les prévisions budgétaires pour 1968 montrent que le Gouvernement en attend encore une augmentation de ressources très importante. Celle-ci est évaluée à 248 milliards d'anciens francs, soit 13,7 p. 100 de plus qu'en 1967, le montant total de cet impôt passant ainsi de 1.807 milliards d'anciens francs en 1967, à 2.055 milliards d'anciens francs en 1968.

Si l'on compare ce montant avec ce qu'il était en 1959, soit 567 milliards d'anciens francs, on constate que l'impôt général sur le revenu a été multiplié par 3,6 en neuf ans. On constate aussi que, durant le même laps de temps, le nombre des contribuables est passé de 4.500.000 à près de 9.500.000, soit plus du double.

Cependant, bien qu'il soit tout à fait conscient de la véritable raison qui se trouve à l'origine de ce double phénomène d'accroissement, le Gouvernement feint de l'ignorer. Il n'hésite pas à exploiter la situation dont il est directement responsable pour tenter abusivement de faire croire à un prétendu enrichissement des propres victimes de sa politique, sous le prétexte que celles-ci sont plus nombreuses à payer l'impôt et qu'elles paient chaque année davantage.

Or les faits, souvent tragiques, s'inscrivent en faux contre cette affirmation, et ils trouvent même une éclatante confirmation dans les statistiques, fussent-elles d'origine gouvernementale.

Ainsi, l'Institut national de la statistique et des études économiques précisait, au mois de juin dernier, que 23,5 p. 100 des salariés — soit près d'un salarié sur quatre — gagnaient moins de 560 francs par mois, et que 43,6 p. 100 gagnaient moins de 748 francs.

Bien que la plupart de ces salariés soient désormais assujettis à l'impôt général sur le revenu, on conviendra qu'il faut beaucoup d'audace pour prétendre que cette singulière promotion de l'impôt correspond à une augmentation substantielle de leur pouvoir d'achat ! (*Applaudissements sur bancs du groupe communiste et sur quelques bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

En réalité, l'accroissement de la charge fiscale globale et du nombre des contribuables n'exprime nullement un enrichissement de l'immense masse de ceux qui sont frappés par l'impôt général aur le revenu. Tout au plus, exprime-t-il une augmentation nominale des revenus qui correspond, pour l'essentiel, aux répercussions de la hausse des prix, et que la lutte des travailleurs parvient à arracher malgré les refus conjugués du Gouvernement et du grand patronat.

Mais il révèle une incroyable manœuvre gouvernementale qui réside dans le blocage, maintenu depuis dix ans, du barème de détermination de l'impôt, et tout particulièrement de la somme à partir de laquelle est supprimée toute exonération comme si, depuis dix ans et même depuis M. Giscard d'Estaing, les prix étaient stabilisés !

Eh bien, il est temps d'en finir avec une telle politique, avec une pratique que personne, assurément, n'oserait qualifier de franche et d'honnête, et dont il faut loyalement reconnaître qu'elle est profondément injuste.

Quels qu'en aient été les motifs, les critiques formulées par l'ancien rapporteur général restent, en effet, entièrement valables. Comme il l'écrivait, « l'impôt sur le revenu des personnes physiques est un facteur d'iniquité fiscale au lieu d'être un instrument de justice sociale ».

En revanche, loin de se réduire, le champ des possibilités de fraude qu'il décrivait dans son rapport est de plus en plus vaste pour les sociétés capitalistes et leurs propriétaires, et ces deux catégories continuent d'être, comme il le disait, « les mieux traitées par les pouvoirs publics ».

Ainsi, l'impôt sur les sociétés ne s'accroîtra, en 1968, que de 61 milliards d'anciens francs, soit quatre fois moins que l'impôt général sur le revenu. Alors que le rendement de ces deux impôts était sensiblement le même voilà huit ans, celui du premier se situe maintenant à mi-chemin entre la moitié et le tiers, à 43 p. 100 exactement.

Enfin, à ces privilèges de fraude et de sous-imposition, s'ajoutent bien d'autres avantages que je veux rappeler succinctement, du moins pour ce qui concerne la période la plus récente : le bénéfice de la loi du 12 juillet 1965 instituant notamment le fameux avoir fiscal et qui entraîne une perte pour l'Etat de près de 100 milliards d'anciens francs, le bénéfice de la loi du 18 mai 1966 concernant la déduction pour investissement, qui entraîne une perte de 50 milliards d'anciens francs ; le bénéfice de l'article 57 de la loi de finances de 1966 ; enfin, le bénéfice des récentes ordonnances, notamment celle tendant à accroître encore la concentration des entreprises, qui coûtera l'an prochain au moins 30 milliards d'anciens francs et celle qui est destinée à encourager le marché financier, dont le coût est évalué prudemment à 13 milliards d'anciens francs.

Dans ces conditions, on voit difficilement comment M. le ministre des finances peut prétendre concilier, comme il l'annonça l'an dernier, sa défense intransigeante des mesures prises en faveur des sociétés capitalistes et de leurs propriétaires, et l'intention qu'il affiche depuis longtemps — depuis trop longtemps au gré des petits et moyens contribuables — de procéder à un nouvel examen général de l'impôt sur le revenu en vue, ce sont ses propres termes, « de mettre fin à des inégalités ».

De même, M. le Premier ministre aurait sans doute beaucoup de peine à préciser les intentions qui l'animaient récemment lorsqu'il déclarait, au cours d'un grand débat avec la participation de deux cents personnalités du monde des affaires : « Il faut bien dire qu'en France la répartition pèse plus du côté de l'impôt indirect que de l'impôt direct. Par conséquent, si on est amené à atténuer un impôt direct, il faudra probablement en aggraver d'autres, car on voit mal comment nous pourrions augmenter la proportion des impôts indirects ».

L'expérience montre que la représentation nationale, si elle veut être l'interprète de la volonté d'un nombre considérable de nos concitoyens, doit imposer dans les plus brefs délais, avant le 15 décembre prochain, une première étape de la réforme de la fiscalité qui, tout en étant rapidement complétée par une réduction substantielle des taxes frappant les produits de grande consommation, devrait présenter, comme vient de le déclarer mon ami Robert Vizet, deux caractéristiques. Elle devrait comporter : premièrement, l'abrogation d'un certain nombre de privilèges capitalistes, ce qui permettrait de dégager des ressources importantes pour le budget de l'Etat ; deuxièmement, des mesures permettant le relèvement à 5.000 francs par part du plafond de la première tranche de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et la revision du barème, le relèvement de 10 à 15 p. 100 du taux de la déduction forfaitaire pour frais professionnels et de 20 à 30 p. 100 du taux de la déduction spéciale pour les salariés actifs et retraités ; la déduction pour les femmes travailleuses des sommes affectées à la garde des enfants.

Tel est l'objet de l'amendement que j'ai l'honneur de présenter au nom du groupe communiste, en demandant à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer par scrutin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. le ministre de l'économie et des finances. Le Gouvernement est, bien entendu, opposé à la prise en considération de cet amendement qui tend à abroger la loi du 12 juillet 1965 et diverses dispositions, notamment celles qui ont été prises pour favoriser l'épargne.

Je tiens à corriger une affirmation qui a été avancée à cette tribune. On a évoqué le cas des travailleurs qui gagnent moins de 560 francs par mois. Cette catégorie comprend les apprentis, les stagiaires et les travailleurs à temps partiel. C'est ce qui explique le pourcentage relativement élevé qui a été indiqué.

Or il faut savoir qu'un revenu de 560 francs n'est frappé d'aucune imposition. Il n'y a pas d'imposition de manière permanente pour ceux qui sont mariés ou chargés de famille. Il y en avait une, très légère, pour les célibataires, mais elle a disparu avec l'exonération fiscale du mois de septembre.

M. Georges Gosnat. La maintiendrez-vous l'an prochain, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'économie et des finances. L'abattement qui a été décidé est un abattement conjoncturel, prévu pour cette année.

Je le répète, le travailleur qui perçoit un tel salaire échappe à l'impôt s'il est marié. S'il est célibataire, sa charge est très légère, et sera même nulle cette année.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 40 présenté par M. Gosnat.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du palais et sera ouvert dans cinq minutes.

. . . . . .

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	481
Nombre de suffrages exprimés	479
Majorité absolue	240
Pour l'adoption	194
Contre	285

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1968 (n° 426) ; (rapport n° 455 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures.*)

Le Chef du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCHI.

(Le compte rendu intégral de la 2e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.